

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION

Direction des Échanges Commerciaux et du Développement

KENYA

Structures économiques et problèmes de développement

Juin 1973

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
RESUME - STRUCTURES ECONOMIQUES ET PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	1 (1)
I. APERÇU HISTORIQUE	1
II. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE	4
2.1. <u>Terre et ressources naturelles</u>	4
2.1.1. Superficie	4
2.1.2. Climat	5
2.1.3. Position géographique	5
2.1.4. Régions naturelles, ressources naturelles connues	6
2.2. <u>Les hommes</u>	7
2.2.1. Caractéristiques démographiques	7
2.2.2. Répartition régionale de la population	8
2.2.3. Urbanisation et migration	9
2.3. <u>Transports et communications</u>	11
2.3.1. Structure	11
2.3.2. Transports routiers (infrastructure, parc, organisation)	11
2.3.3. Transports ferroviaires (infrastructure, trafic, organisation)	12
2.3.4. Transports aériens (aéroports, compagnie nationale, trafic)	14
2.3.5. Ports et transport maritimes	15

(1) page bleue

III. EVOLUTION ET STRUCTURES ECONOMIQUES	16
3.1. <u>Agrégats macro-économiques</u>	16
3.1.1. Produit Intérieur Brut et PIB per capita	16
3.1.2. Dépenses intérieures par utilisation	20
3.2. <u>Secteurs de production</u>	22
3.2.1. Agriculture	22
3.2.2. Mines	27
3.2.3. Industrie	30
3.2.4. Construction	32
3.2.5. Energie	34
3.2.6. Tourisme	35
3.3. <u>Monnaie et finances</u>	37
3.3.1. Système monétaire et bancaire	37
3.3.2. Finances publiques	39
3.3.2.1. Recettes	39
3.3.2.2. Dépenses	39
3.3.2.3. Structure du budget	44
3.3.3. Prix : évolution et déterminants	45
3.4. <u>Relations économiques extérieures</u>	48
3.4.1. Commerce extérieur	48
3.4.1.1. Balance commerciale	48
3.4.1.2. Evolution et composition des exportations	49
3.4.1.3. Evolution et composition des importations	52
3.4.1.4. Orientation géographique des échanges	52
3.4.1.5. Termes de l'échange	56

3.4.2. Balance des paiements	56
3.4.2.1. Services	56
3.4.2.2. Capitaux	58
3.4.2.3. Dette extérieure et service de la dette	58
3.4.2.4. Equilibre structurel de la balance des paiements	59
3.4.3. Régime des échanges	61
IV. STRUCTURES SOCIALES	63
4.1. <u>Emploi, salaires, revenus</u>	63
4.1.1. Structure de l'emploi	63
4.1.2. Evolution des salaires réels	64
4.1.3. Répartition du revenu national	65
4.2. <u>Enseignement et recherche scientifique</u>	65
4.2.1. Effectifs enrôlés	65
4.2.2. Organisation du système d'enseignement	66
4.2.2.1. Ecole primaire	66
4.2.2.2. Ecole secondaire	66
4.2.2.3. Ecole normale	66
4.2.2.4. Formation supérieure	67
4.2.2.5. Formation des adultes	67
4.3. <u>Santé</u>	67
V. POUVOIR ECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE	69
5.1. <u>Organisation du pouvoir économique</u>	69
5.1.1. Importance relative et rôle des secteurs public et privé, national et étranger	69
5.1.1.1. Formes de propriété	69
5.1.1.2. Contrôle gouvernemental	70
5.1.1.3. Dispersion de la propriété	70

5.1.2. Organisation du secteur public directement productif	72
5.2. <u>Organisation de la politique économique et de la planification</u>	75
5.2.1. Degré de décentralisation de la politique économique	75
5.2.2. Système de planification	76
5.3. <u>Analyse du plan de développement</u>	77
5.3.1. Objectifs globaux et sectoriels	77
5.3.2. Priorités	80
5.3.3. Aspects régionaux	80
VI. LA COMMUNAUTE D'AFRIQUE ORIENTALE	82
6.1. <u>Histoire</u>	82
6.2. <u>Institutions</u>	85
6.3. <u>Mécanismes</u>	86
6.4. <u>Bilan et perspectives</u>	88
VII. SYNTHESE	90
7.1. <u>Perspectives de croissance à moyen terme</u>	90
7.1.1. Bonnes perspectives de croissance économique d'ensemble	90
7.1.2. Stagnation de la production agricole	90
7.1.3. Dynamisme de la croissance industrielle	92
7.1.4. Perspectives favorables pour le tourisme	92
7.1.5. Déséquilibre social menaçant par suite d'un chômage massif	93
7.1.6. Dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers	93
7.2. <u>Conclusion</u>	94

CARTES ET TABLEAUX	<u>Page</u>
<u>Cartes</u> : Densité de population	10
Carte générale et touristique	13
Agriculture, sylviculture, pêche et mines	25
<u>Tab.</u> 1 : Répartition régionale de la population en 1969	8
2 : Evolution du P.I.B. au coût des facteurs	17
3 : Produit Intérieur Brut aux prix courants du Kenya (1962-1970)	18
4 : Ventilation du Produit Intérieur Brut par (anciennes) provinces en 1962	20
5 : Bilan des ressources économiques (1964-1970)	21
6 : Evolution de la production agricole du Kenya de 1966 à 1970	24
7 : Production minière en quantité et en valeur	29
8 : Industries de transformation 1964-1970	31
9 : Recettes courantes de l'Etat 1966-1967 - 1970-1971	40
10 : Dépenses de l'Etat 1962-1963 - 1970-1971	42
11 : Dépenses de développement de l'Etat 1962-1963 - 1970-1971	43
12 : Budgets 1962-1963 - 1970-1971 du gouvernement central	44
13 : Indices du coût de la vie de 1964 à 1971	47
14 : Balance commerciale 1962-1970	48
15 : Structure et valeur des exportations du Kenya	51
16 : Structure et valeur des importations du Kenya	53
17 : Commerce extérieur du Kenya par pays de 1962 à 1970	55
18 : Termes de l'échange	56
19 : Evolution de la balance des paiements de 1962 à 1970	57
20 : Dette extérieure du Kenya	60
21 : Revenus moyens des employés de 1964 à 1970	64
22 : Evolution des effectifs scolaires de 1961 à 1970	68
23 : Taux de croissance annuels en % (par secteurs économiques)	79

Données de baseSuperficie : 583.000 km²Population : Total : 11,3 millions d'habitants (1970)Densité : 19 habitants/km²

Taux de croissance : 3,3 % par an

Villes principales :

Capitale : Nairobi : 477.600 habitants (1969)

Mombasa : 245.700 habitants (1969)

Nakuru : 47.800 habitants (1969)

Kisumu : 30.700 habitants (1969)

Unité monétaire :

East African Shilling (EAs) avant septembre 1966

Kenyan Shilling (K sh = 100 cents) depuis septembre 1966

1 EAs = 1 K sh = 0,14 \$ U.S. avant et après 1971

1 £ Sterl. = 20 K sh avant dévaluation de la £ en novembre 1967

1 £ Sterl. = 17,14 K sh entre novembre 1967 et août 1971

1 £ Sterl. = 18,61 K sh après août 1971

1 £ Sterl. = 22,38 K sh au 23 mars 1973

P.I.B.

Total au coût des facteurs : 1.450 millions U.C. (1970)

Taux de croissance annuel moyen :

prix courants : 7,8 % (1960-1970)

prix 1964 : 6,6 % (1960-1970)

P.I.B. per capita :

valeur : 120 U.C. (1970)

croissance réelle: 3 % par an (1947-1970)

<u>Echanges extérieurs</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
Importations (en millions U.C.)	356	361	442
dont CEE élargie	47 %	47 %	44 %
Exportations (en millions U.C.)	236	258	289
dont CEE élargie	33 %	29 %	27 %
Taux de couverture des Exp./Imp.	66,3 %	71,5 %	65,4 %
Importance du commerce extérieur : Exp./PIB	19,5 %	19,5 %	19,9 %
Concentration des exportations (1970) :			
Café	: (22 %)	Viande	: (3 %)
Thé	: (13 %)	Ciment	: (3 %)
Produits pétroliers	: (13 %)		

Aide extérieure (moyenne 1968-1970)

Aide publique totale	:	63,9 Mio U.C. (100 %)
dont : multilatérale	:	18,4 Mio U.C. (29 %)
bilatérale par CEE élargie	:	31,5 Mio U.C. (49 %)
Aide publique en % du PNB de 1968	:	4,81 %
per capita	:	6,26 U.C.

Engagements extérieurs

Encours total de la dette notifiée (y compris les montants non versés) au 31.12.71 en millions d'U.C.	472,1
Estimation des engagements extérieurs totaux actualisés (au 31.12.71) en % du PIB (1970)	23 %

Service de la dette

en millions d'U.C.	20,0 (1971)
Moyenne annuelle des paiements dus au titre du service de la dette en % des exportations courantes	4 % (1971)

Structures économiques et problèmes de développement : Résumé

I. Population et infrastructure

Le Kenya accède à l'indépendance le 12 décembre 1963. Il est membre souverain du Commonwealth depuis le 12 décembre 1964.

Ce pays occupe en Afrique orientale une superficie de 583.000 km² (dont 13.000 km² occupés par des eaux internes), soit à peu près autant que Madagascar.

La population totale du Kenya est estimée à 11,3 millions en 1970, soit plus que la moitié du Zaïre. Par conséquent, la densité moyenne de la population était de 19 habitants en km² en 1970. Cependant, si l'on ne prend pour base que la superficie cultivable, la densité de la population approche de 120 habitants au km². Le Kenya est ainsi l'un des rares Etats d'Afrique où règne une pénurie de terres absolue. 80 % de la population vivent dans les hautes terres du Sud-Ouest qui ne représentent qu'environ 15 % de l'ensemble du territoire. Le taux annuel d'accroissement démographique a atteint le niveau alarmant de 3,3 %. A ce rythme, l'effectif de la population doublerait en 22 ans.

La population urbaine résidant dans les 22 villes de plus de 5.000 habitants ne représente que 9 % de la population totale, mais son taux d'accroissement est très élevé : 12 % par an (1962-1966). Les principales villes sont Nairobi (500.000 habitants) qui a presque doublé en 7 ans, Mombasa (250.000), Nakuru (50.000) et Kisumu (30.000).

Le réseau de communications est relativement dense et bien aménagé autour de l'axe principal Mombasa-Nairobi-Eldoret-Kitale, mais sa densité diminue rapidement au Nord de l'Equateur.

Le réseau routier du Kenya, comprenant 42.000 km de routes, dont 6 % bitumées, est très dense par rapport surtout aux EAMA : plus que 7 km par 100 km². L'amélioration du réseau routier dans le Nord est stimulée par le développement du tourisme.

Le réseau ferroviaire couvre 4.400 km, soit les deux tiers de l'ensemble du système ferroviaire est-africain. La ligne Mombasa-Nairobi-Ouganda (autrefois l'ouvrage le plus spectaculaire de toute l'Afrique après le Canal de Suez) constitue, avec ses 1.000 km, l'axe principal où s'embranchent les différentes ramifications.

Le port de Mombasa est le premier d'Afrique orientale et le seul port important au Kenya. Sa capacité présente excède la demande.

Les deux aéroports de Nairobi (presque un million de passagers par an contre 200.000 prévus) et de Mombasa se développent avec des taux d'accroissement annuels supérieurs à 20 %.

II. Structures économiques

2.1. Agrégats macro-économiques

En 1970, le PIB est estimé à 1.450 millions U.C. ; ce qui situe le Kenya au cinquième rang des pays d'Afrique Noire après le Nigéria, le Ghana, la Zambie et le Zaïre.

Le taux de croissance réel du PIB est estimé à environ 5,5 % depuis 1947. Le revenu par habitant a atteint 120 U.C. en 1970 (14ème place en Afrique Noire, avec Madagascar, le Togo et la R.C.A.).

La part de l'agriculture dans le PIB s'élève à 32 %. Le secteur secondaire intervient pour 21 % - 13 % étant la contribution du seul secteur manufacturier - et les services pour 46 %.

Si l'on examine les formes d'utilisation du PIB, on remarque d'abord l'augmentation rapide du taux d'investissement qui est passé de 14 % du PIB en 1964 à 20 % en 1970. La consommation totale diminua en conséquence, en dépit d'une augmentation relative de la consommation publique.

Finances publiques : les dépenses de développement ont été financées de façon croissante par l'épargne ordinaire (40 % du total en 1970-1971, contre 2 % en 1964-1965) et par les crédits intérieurs (35 % en 1970-1971 contre 20 % en 1964-1965). L'aide et les emprunts extérieurs sont en hausse rapide depuis 1966-1967. Il en résulte un endettement public relativement élevé. Ce dernier est passé de 25 % du PIB en 1960 à 30 % en 1970, les engagements intérieurs représentant 64 % du total dans cette dernière année. Le service de la dette totale, correspondant à 14,5 % des recettes courantes a certes atteint une valeur élevée, mais pas alarmante. Le service de la dette extérieure correspond à 8 % des exportations de marchandises (1971, estimées).

Commerce extérieur et balance des paiements : les exportations du Kenya offrent un éventail de produits largement ouvert, de 50 à 60 % consistant en produits agricoles. Café, thé et produits pétroliers représentent les 3/5 du total exporté. D'importantes progressions sont à signaler pour les produits pétroliers et les noix de cajou, dans les années 1960, et pour les cendres sodiques et le coton, plus récemment. En conclusion, la structure des exportations du Kenya peut être considérée comme parfaitement saine et peu sujette à des crises éventuelles.

La balance commerciale kenyane est structurellement déficitaire. Elle l'est devenue de plus en plus à cause d'une croissance des importations (+ 9,5 % par an entre 1962 et 1970) supérieure aux exportations

(+ 7,2 % par an dans la même période). La balance partielle avec la Communauté Est-Africaine présente, au contraire, un solde positif.

Une des caractéristiques du Kenya est le fait que la balance des services est régulièrement positive, ce qui s'explique en particulier grâce au tourisme et aux recettes qu'apporte le fret de transit avec l'Ouganda, le Rwanda et le Zaïre. Cela ne suffit cependant pas à couvrir le déficit des opérations courantes.

Cependant, la situation de la balance des paiements peut être considérée comme assez bonne, grâce à l'excédent croissant de la balance des capitaux (depuis le déficit observé en 1964).

Les excédents de la balance des paiements ont conduit à un gonflement des réserves en devises qui avaient atteint 236 millions U.C. à fin 1970. Ces dernières sont, cependant, tombées à 161 millions U.C. à fin novembre 1971, correspondant à environ 4 mois d'importations.

2.2. Les principales productions

L'agriculture : en dépit de la rareté relative des zones à fertilité élevée et à potentiel de production correspondant, l'agriculture, qui est extraordinairement diversifiée pour un pays en voie de développement, reste le secteur économique le plus important du Kenya : 32 % du PIB (dont la moitié est commercialisée), 30 % des salariés, 75-80 % de la population dépendant de l'agriculture.

Parmi les transformations notables subies par l'agriculture kenyane depuis la fin de la période coloniale, on peut noter :

- a) que l'importance relative du secteur agricole est en régression : 32 % du PIB en 1970 contre 42 % en 1962 ;

b) que le nombre de salariés dans ce secteur diminue. Cela est principalement causé par la redistribution des terres aux petits paysans africains, diminuant ainsi le rôle des grandes plantations qui emploient beaucoup de main-d'oeuvre (anciennes "White Highlands").

Café, thé, blé, maïs et produits de l'élevage bovin représentent 77 % de la production agricole commercialisée. La production de thé, de canne à sucre et de riz a plus que doublé entre 1974 et 1970. Le sisal et les produits de l'acacia à tannin (wattle) sont par contre en régression.

Le gouvernement se propose d'accorder une attention toute particulière à la culture fruitière et à la pêche (surtout de haute mer), car elles offrent de grandes possibilités d'exploitation. Il en est de même pour l'élevage du bétail, qui permet l'utilisation des vastes étendues semi-arides du pays et qui devient une source d'exportation importante.

Mines : la production minière du Kenya est négligeable (0,5 % du PIB). Il s'agit surtout de cendres sodiques, sel et matériaux de construction (gypse, chaux, pierre calcaire). L'avenir des mines kenyanes ne semble pas très prometteur.

Industrie manufacturière : l'industrie, qui représente 13 % du PIB et dont on exporte déjà un tiers de la production, compte parmi les secteurs économiques les plus dynamiques du Kenya (+ 9 % par an). Les biens de consommation représentent 60 % de la production du secteur, la moitié consistant en produits alimentaires transformés.

Cependant, en dépit de son taux d'accroissement élevé, ce secteur travaille avec une telle intensité de capital qu'il contribue fort peu à la résorption du chômage.

Le gouvernement s'efforce de promouvoir la naissance de moyennes entreprises africaines en créant des "Industrial Estates", bâtiments ou terrains industriels financés par l'Etat et loués par lui à bas prix.

Tourisme : favorisé par un climat souvent très agréable, par un paysage très varié, par de nombreux parcs nationaux et réserves de faune et par une côte très belle et ensoleillée, le tourisme kenyan a pris, depuis l'indépendance, des dimensions considérables : 380.000 visiteurs estimés en 1971 (contre 126.000 en 1967), 10.000 lits disponibles, 20.000 nouveaux emplois créés entre 1966 et 1970 et 40 millions U.C. d'apport net en devises par an (1970) permettant de couvrir une partie très importante du déficit de la balance commerciale.

Energie : le Kenya est pauvre en sources d'énergie primaire. On n'y a pas encore découvert de gisements de pétrole ou de charbon. La capacité installée totale (1968) est de 150 MW dont 68 MW pour les deux centrales hydro-électriques déjà établies sur la rivière Tana, 46 MW pour la centrale thermique de Mombasa et 46 MW pour les nombreuses centrales diesel. Le Kenya importe actuellement un tiers environ de ses besoins en énergie à partir de l'Ouganda (Centrale hydro-électrique Owen Falls).

III. Conclusion

Le Kenya est doté d'une infrastructure économique satisfaisante et de structures économiques assez équilibrées.

Depuis l'indépendance, il y a eu une remarquable diversification de la production agricole, une croissance accélérée du secteur industriel et notamment un véritable essor de l'industrie touristique.

Le taux d'investissement a augmenté rapidement, mais sans que l'endettement ait atteint un niveau préoccupant.

La structure des exportations du Kenya est très diversifiée et par conséquent peu sujette à des crises éventuelles. Cependant, la balance commerciale est structurellement déficitaire et ses déficits sont couverts surtout par les recettes du tourisme et par l'excédent croissant de la balance des capitaux.

Le gouvernement a poursuivi une politique de développement dont il faut apprécier la rationalité :

- diversification agricole, notamment culture fruitière, élevage et pêche ;
- promotion des industries manufacturières, notamment industries d'exportation et du type "labour-intensive" ;
- promotion du tourisme ;

Les principales difficultés naissent de l'expansion démographique trop rapide, de la surpopulation régionale et du chômage croissant (déjà en 1969 on comptait un candidat au travail pour 2,2 salariés).

Le Kenya, compte tenu de la pression démographique et de la pauvreté de ses richesses naturelles, est condamné à développer l'exportation des produits manufacturés et notamment des produits agricoles transformés. A cet égard, ses perspectives de développement sont liées à la stabilité et au renforcement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, voire même à son élargissement ainsi qu'au développement des autres marchés extérieurs.

I. APERÇU HISTORIQUE

L'actuelle République du Kenya, qui résulte de l'ancien protectorat de l'Afrique Orientale Britannique, est indépendante depuis le 12 décembre 1963; elle est, en outre, membre souverain du Commonwealth depuis le 12 décembre 1964. D'intéressantes particularités topologiques, climatiques et géologiques confèrent à ce pays de la côte orientale d'Afrique des contours historiques assez marqués.

Différents indices font présumer que c'est ici qu'il faut situer "Ophir", l'eldorado des Sumériens; la découverte de monnaies romaines du 4ème siècle et la référence au "pays Sandsch" des récits de voyage arabe du 9ème siècle témoignent d'anciennes relations commerciales avec le bassin méditerranéen. Au 12ème siècle, l'actuelle Mombasa s'était déjà fait un nom en tant que fournisseur de fer et des envoyés de Malindi étaient reçus, en 1415, à la cour impériale de Pékin. En 1488, après avoir doublé Le Cap, Vasco de Gama abordait à Malindi où il installait l'hégémonie portugaise qui devait être supplantée par celle des Arabes, au début du 18ème siècle.

Le territoire actuel du Kenya entra plus nettement dans le champ de vision du public européen lorsqu'à la fin du 19ème siècle, des explorateurs reconnurent de plus en plus son arrière-pays et que l'Angleterre commença, dans le cadre de la construction du canal de Suez, à s'intéresser également aux zones de desserte potentielles du Sud-Est. La "Conférence de Berlin" de 1890 assignait contractuellement l'Afrique Orientale à la "British Imperial East Africa Company" (BIEA) en tant que sphère d'intérêt. En 1893, le gouvernement britannique plaçait officiellement l'actuel Ouganda sous son protectorat. Le territoire du Kenya reçut bientôt le même statut politique peu avant que soit entreprise la liaison ferroviaire destinée à relier l'Ouganda au port Kenyan de Mombasa. En dépit de la résistance

assez faible opposée par une population paralysée par les famines et les épidémies, la "pacification" définitive ne prit fin qu'en 1908.

Comme le chemin de fer, construit surtout pour des raisons stratégiques et d'hégémonie politique, ne promettait, sur le plan des transports, qu'un rendement modeste, on encouragea - avec succès - l'installation de colons blancs sur les hautes terres kenyanes, relativement peu peuplées et climatiquement saines. La propriété de la terre était cependant interdite aux nombreux asiatiques, le plus souvent originaires du Pendjab, que l'on avait amenés dans le pays pour la construction du chemin de fer. Par la suite, ceux-ci passèrent, en majeure partie, dans le commerce.

Les différences raciales, ancrées dans la politique et l'économie, qui caractérisent la population locale, ont toujours causé de grosses difficultés. Au début, les exigences encore timides de la majorité africaine qui visaient avant tout le droit d'intervention dans les problèmes de partage du sol, prirent plus de poids dès la création, vers la fin des années 20, de la Kikuyu Central Association (K.C.A.) dont le premier secrétaire général était Jomo Kenyatta. La période qui précéda puis couvrit la seconde guerre mondiale renforça encore le contraste. Lorsqu'en 1952, la puissance coloniale britannique n'autorisa que des modifications limitées à la constitution, on en vint à de violents conflits avec le mouvement Mau-Mau qui recrutait ses membres surtout chez les Kikouyou. Le gouvernement décrétait alors l'état d'exception et arrêtait Kenyatta ainsi que d'autres meneurs présumés. La rébellion ne fut réprimée qu'en 1956. Sur ces entrefaites, l'opposition nationale avait, néanmoins, continué à se concentrer sous l'égide de Tom Mboya. Des tentatives ultérieures des Britanniques en vue de supprimer la cause des troubles à l'aide d'une réforme rurale et de l'implantation de paysans africains dans les zones qui leur étaient jusqu'alors interdites, s'avèrent peu efficaces.

Le Kenya accède enfin à l'autonomie en 1961 et à l'indépendance en 1963. La Kenya African National Union (KANU) sortit, dès 1961, vainqueur des élections. Kenyatta et Mboya, secrétaire général de la KANU, furent les personnalités les plus éminentes du premier Cabinet.

Depuis l'indépendance, la vie politique a été marquée par une évolution progressive vers un régime de parti unique dominé, malgré son grand âge, par la forte personnalité de Kenyatta.

Son prestige et son autorité ont maintenu l'unité du pays en dépit de la persistance de graves problèmes ethniques ou raciaux lesquels se sont traduits notamment à partir de 1968 par l'africanisation progressive des secteurs contrôlés par les asiatiques et en 1969 par les tensions ethniques consécutives à l'assassinat de Tom Mboya.

II. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

2.1. Terre et ressources naturelles

2.1.1. Superficie

Le Kenya a 569.000 km² de superficie terrestre et 13.000 km² de superficie aquatique. Avec ses 583.000 km² au total, cet Etat littoral est à peu près aussi étendu que Madagascar ou que la France et la Suisse réunies.

Le territoire national s'étend sur environ 750 km de la côte est-africaine au Lac Victoria, et, vers le Nord, sur 1.000 km jusqu'à la frontière soudanaise. On distingue ici cinq régions naturelles, déterminées par l'Océan Indien, les hautes terres intérieures et la fosse est-africaine :

1. la steppe semi-désertique du Nord et du Nord-Est ;
2. la bande côtière basse, large de 10 à 30 km, luxuriante et toujours verte ;
3. la brousse vallonnée qui peut atteindre jusqu'à 1.500 m d'altitude ;
4. les hautes terres aux massifs montagneux d'origine volcanique (Mont Kenya : 5.200 m et Mont Elgon : 4.100 m) ;
5. le bassin du Lac Victoria dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer avoisine les 1.000 mètres.

Deux fleuves principaux, qui se jettent dans l'Océan Indien, traversent le pays : le Tana et l'Athi qui ont tous deux leur origine dans les hautes terres du centre. Une caractéristique propre au pays est la fosse est-africaine qui s'étend de l'Ethiopie au Mozambique et qui traverse les hautes terres de l'Ouest sur une largeur de 20 à 50 km. Dans les dépressions sans écoulement de cette fosse se sont formés de nombreux lacs intérieurs aux eaux parfois salées.

2.1.2. Climat

Par suite de sa situation dans la zone climatique équatoriale, le Kenya est caractérisé par des températures élevées, variant peu au cours de l'année, et par des saisons - saisons sèches et saisons des pluies - nettement délimitées. Les diverses données géographiques conduisent cependant à de notables anomalies. A l'Ouest de la région montagneuse et en direction du bassin du Lac Victoria, le climat est tropical, mais atténué par l'altitude. Sur la côte, règne toujours une chaleur humide avec températures diurnes parfois supérieures à 30°.

Le climat des hautes terres d'altitude supérieure à 1.500 m est considéré comme très agréable. A 3.000 m d'altitude, la température moyenne annuelle tombe à 12° C. L'influence de la mousson et des alizés du Sud-Est détermine deux saisons des pluies bien marquées : d'octobre à décembre (zone côtière) ou de novembre à décembre (hautes terres) et de mars à juillet (zone côtière) ou février à mai (hautes terres). De mars à mai, à l'époque des "long rains", tombe en bien des endroits plus de la moitié du total des précipitations annuelles. Le volume des pluies en cette saison, qui varie fortement d'année en année, est d'une importance décisive pour l'agriculture. La zone côtière basse du Sud et les hautes terres situées de part et d'autre de la fosse est-africaine enregistrent plus de 1.000mm de pluie par an ; les montagnes les plus élevées reçoivent jusqu'à 2.500 mm de précipitations annuelles.

2.1.3. Position géographique

Le Kenya est situé à l'équateur, à l'Est du continent africain, et s'étend d'environ 4° de latitude Nord à 4° de latitude Sud et d'environ 34° à 42° de longitude Est. Avec ses frontières le plus souvent arbitraires, le territoire national a la forme d'un pentagone (voir carte n° 1). Au bout d'environ 500 km de côte part la frontière sémaliennne qui s'étire jusqu'à Mandera. De cette pointe septentrionale au

Lac Rudolf, ses Etats riverains sont l'Ethiopie et - plus à l'Ouest - le Soudan. La frontière occidentale jusqu'au Lac Victoria, qui ne représente que 5 % du territoire kenyan, sépare, sur tout son tracé, le Kenya de l'Ougouda. Du Lac Victoria à la côte s'étend, au Sud-Ouest, la frontière commune avec la Tanzanie.

2.1.4. Régions naturelles, ressources naturelles connues

17 % seulement de la superficie terrestre du Kenya reçoivent plus de 600 mm de précipitations par an et se prêtent donc à l'agriculture ou à tout autre exploitation similaire du sol. 3 % sont constitués par des forêts naturelles, des savanes arbustives et arborées, concentrées pour plus de 50 % dans la région de la Rift Valley. Les sols à haute valeur agronomique se rencontrent surtout dans les hautes terres et leurs zones limitrophes, ainsi que dans l'étroite bande côtière. Leur utilisation trop intensive et l'érosion ont déjà entraîné, tant à Nyanza que dans certaines parties des provinces occidentale et centrale, la détérioration des conditions de production. Les zones semi-arides du Nord et de l'Est du pays sont presque exclusivement consacrées à un élevage extensif. Le potentiel irriguable du Kenya est estimé à 160.000 hectares; plus de 60 % de ce total se trouvent le long du cours inférieur du Tana, le reste est dispersé à travers le pays, mais surtout sur les bords du Lac Victoria. 6.000 hectares seulement sont, jusqu'ici, exploités de cette manière. L'importante richesse piscicole est également peu exploitée. Le Lac Rudolf offre des réserves particulièrement élevées. La pêche côtière est aussi insignifiante, et la pêche de haute mer n'a pas encore pu se développer jusqu'à présent.

Les richesses minérales actuellement connues ne permettent pas de grands espoirs. Seuls les gisements de cendres de soude carbonatée, de sel et de chaux de la région du Lac Magadi ont quelque importance. Ceux des autres terres et minéraux - cuivre, or, argent, minerai de fer, plomb, zinc, nickel, baryte, cyanite, wollastonite, niobium et

europium - sont souvent fort éloignés des centres d'activité économique, sans liaison routière ou ferroviaire, et ne permettent en outre que rarement une exploitation rentable.

2.2. Les hommes

2.2.1. Caractéristiques démographiques

Le recensement de 1969 donna un nombre d'habitants de 10,890 millions. Parmi les 209.000 non-Africains immatriculés se trouvent 139.000 Asiatiques, 40.000 Européens et 28.000 Arabes. Alarmant par son niveau, le taux d'accroissement annuel calculé de 3,3 % devrait avoir de lourdes conséquences économiques et sociales. Les enfants jusqu'à 15 ans représentent plus de 48 % de la population, dont 10 % à peine sont âgés de plus de 50 ans. Le nombre d'habitants en âge de travailler est donc d'environ 5 millions. En 1970, la population totale a été estimée à 11,3 millions d'habitants.

Le Kenya comprend plus de 40 tribus qui appartiennent aux groupes démographiques des Bantous, des Nilotes, des Nilo-Chamitiques et des Somalis. Les quatre plus grandes tribus, qui sont aujourd'hui encore géographiquement très délimitées les unes par rapport aux autres (Kikouyou, Luos, Luhyas et Kambas) ont chacune plus d'un million de ressortissants. La cohésion des grands groupes ethniques est l'un des principaux obstacles sur la voie de l'unification politique du pays. La part de la population européenne, qui a encore augmenté ces derniers temps, est plus élevée que dans les autres pays d'Afrique Orientale. Les Asiatiques (en majorité, Pendjabi musulmans, Sikhs hindouistes, Goanais catholiques et Ismaélites), qui contrôlaient presque tout le petit commerce et le commerce de demi-gros, comptaient encore près de 200.000 membres au moment de l'indépendance du Kenya. Leur nombre s'est entretemps fortement réduit par émigration à la suite des efforts intenses du gouvernement en faveur de l'africanisation et du fait que relativement peu d'Asiatiques ont sollicité la nationalité kenyane.

Les langues officielles sont l'anglais et le souahéli que l'on continue à promouvoir en tant que langue véhiculaire nationale.

2.2.2. Répartition régionale de la population

La densité moyenne de la population était de 19 habitants au km² en 1970. Si l'on ne prend pour base que la superficie cultivable, la densité de la population approche de 120 habitants au km², ce qui, compte tenu du degré d'urbanisation relativement faible, représente déjà une véritable surpopulation. Le Kenya est ainsi l'un des rares Etats d'Afrique où règne une pénurie de terres absolue.

TAB. 1 : REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION EN 1969 (1)

Provinces	Superficie		Population		Densité de population au km ²
	en km	%	en 1.000	%	
Western	8.360	1,4	1.328	12,1	159
Nyanza	16.161	2,8	2.122	19,4	131
Rift Valley	173.878	29,8	2.210	20,2	13
Central	13.167	2,3	1.676	15,3	127
Eastern	5.351	27,4	1.907	17,4	356
North-Eastern	126.901	21,8	246	2,3	2
Coast	83.604	14,4	944	8,6	11
Nairobi	683	0,2	509	4,7	745
Total Kenya	582.645	100,0	10.943	100,0	19

(1) Voir aussi carte n° 4

Source : Statistical Abstract, 1970

80 % de la population vivent dans les hautes terres du Sud-Ouest qui ne représentent qu'environ 15 % de l'ensemble du territoire. On peut, dans l'ensemble, constater l'existence de trois zones de concentration : l'une autour du bassin qui jouxte le Lac Victoria ; la seconde autour de Nairobi jusqu'au Mont Kenya vers le Nord-Est et la troisième, de faible importance numérique, autour de Mombasa sur la côte (voir carte n° 2).

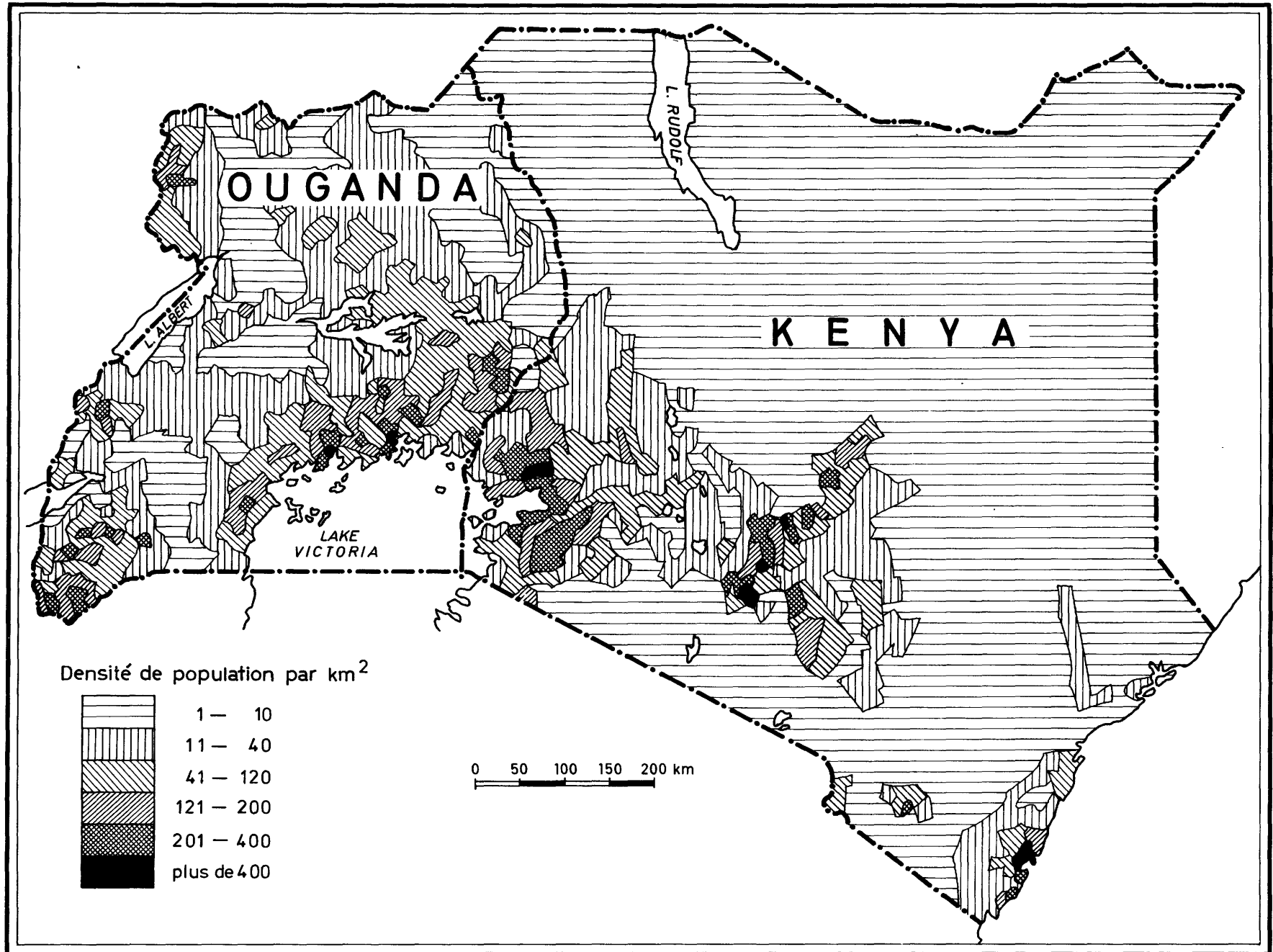
2.2.3. Urbanisation et migration

En gros 9 % de la population totale vivaient, en 1969, dans 22 villes de plus de 5.000 habitants. Si l'on compare l'évolution des 11 villes de plus de 10.000 habitants au cours de la période 1962/1966, on obtient un taux d'accroissement de plus de 58 % (+ 12 % par an). Des deux plus grandes villes (Nairobi avec 509.000, Mombasa avec 247.000 habitants), la première a presque doublé en 7 ans.

	<u>Recensement 1969</u>		<u>Recensement 1962</u>
Nairobi	: 477.600	:	266.700
Mombasa	: 245.700	:	179.500
Nakuru	: 47.800	:	38.100
Kisumu	: 30.700	:	23.500
Thika	: 18.100	:	13.900
Eldoret	: 16.900	:	...

Comparée à celle des autres Etats est-africains, l'urbanisation du Kenya est la plus avancée.

1. OUGANDA ET KENYA: Densité de Population



2.3. Transports et communications

2.3.1. Structure

Chemins de fer, navigation maritime et intérieure, ports, navigation aérienne (à l'exception des aéroports) et télécommunications sont gérés en commun, en tant que services publics communautaires, dans le cadre de la Communauté Est-africaine pour le compte des membres de celle-ci, Kenya, Tanzanie et Ouganda : East African Railway Corporation, East African Harbour Corporation, East African Shipping Line, East African Airways Corporation. Seuls routes et aéroports sont sous administration exclusivement nationale.

Dans l'ensemble, la qualité des transports et communications du Kenya est relativement élevée. C'est surtout dans la zone de l'axe principal Mombasa-Nairobi-Eldoret-Kitalé que le réseau de communications est, pour l'Afrique, très dense et bien aménagé. S'il n'y a pas de liaisons ferroviaires directes, il existe du moins des liaisons routières suffisantes entre les villes les plus importantes. Au Nord de l'Equateur, la densité du réseau routier diminue rapidement. On n'y trouve pas de lignes de chemin de fer - à l'exception de la zone Eldoret-Tororo (Ouganda) - de sorte que le réseau de communications est essentiellement constitué par quelques grands itinéraires unissant les localités principales.

2.3.2. Transports routiers (infrastructure, parc, organisation)

Le réseau routier du Kenya avait, en 1969, une longueur d'environ 42.000 km, dont 95 % étaient considérés comme revêtus, bien qu'ils ne fussent pas utilisables en toutes saisons. A cette époque, 6 % des routes comportaient un revêtement bitumé. Le Plan 1969-1974 prévoit entre autres, l'aménagement et l'extension du tronçon routier Nairobi-Addis Abéba et de la Great North Road vers l'Ethiopie, ainsi que le développement du réseau routier local, et surtout dans les zones agricoles et touristiques.

L'ensemble du parc de véhicules s'élevait, en 1969, à environ 124.300 unités dont près de 54.000 voitures particulières, 34.400 station wagons et 13.700 camions. Entre 1969 et 1970, il y eut 18.290⁽¹⁾ nouvelles immatriculations de camions représentant une augmentation rapide de 22 %.

L'africanisation est, dans le domaine des transports routiers, l'un des objectifs prioritaires du gouvernement. Ainsi, les grosses entreprises de transports étrangères ont déjà abandonné aux Africains une participation majoritaire de leur capital respectif. La plus grosse entreprise est-africaine de transport est la Société d'Etat Kenatco, Transport Company Ltd., fondée en 1966. La Kenatco exerce tout spécialement son activité dans le trafic des marchandises à destination ou en provenance de Zambie et est soumise, sans protection particulière de l'Etat, à la concurrence des entreprises privées.

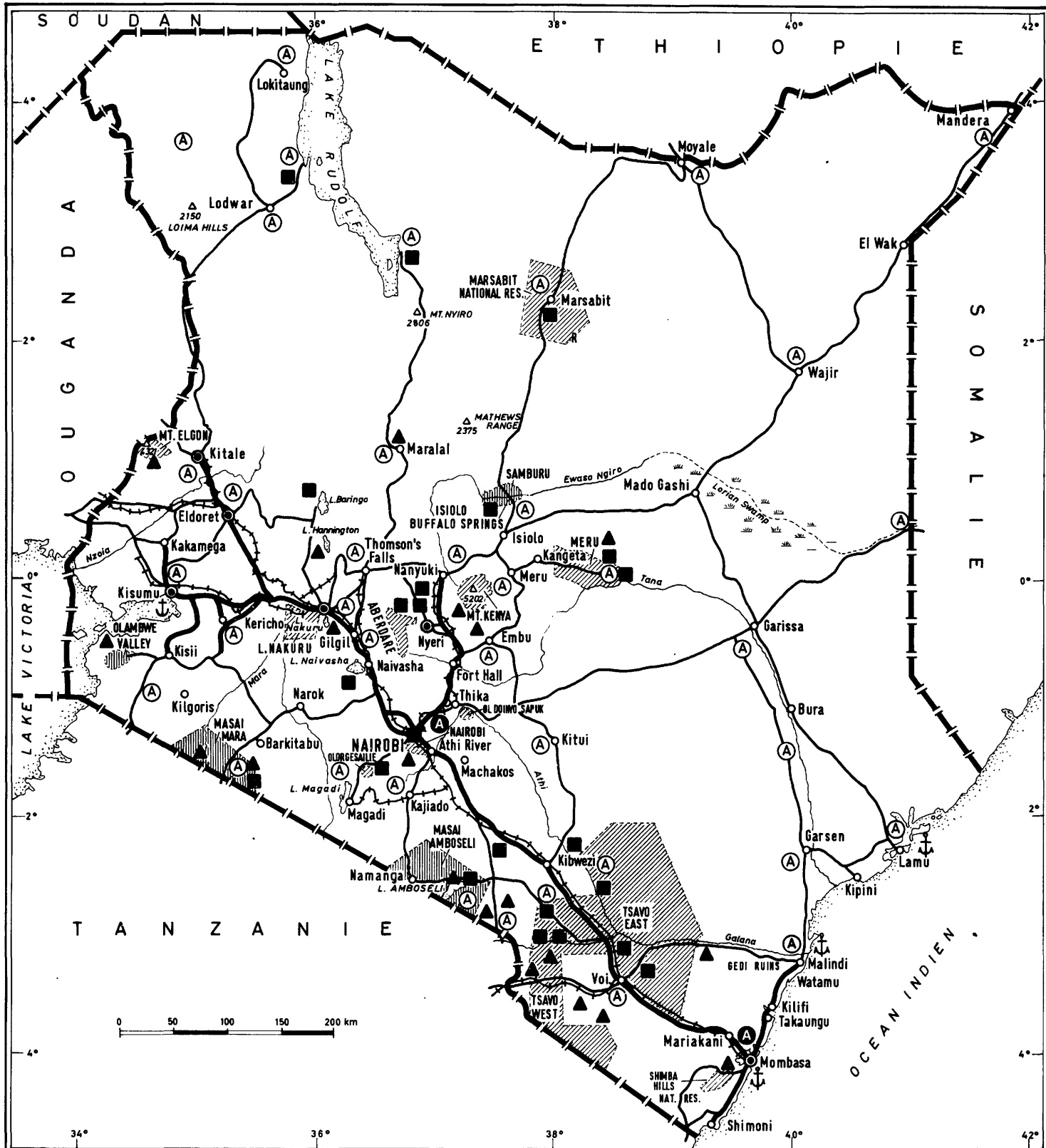
Si l'on se base sur les recettes, les transports routiers étaient en 1970 (55,4 millions U.C.) au premier rang des moyens de transport, utilisés, suivis par les chemins de fer (49,8 millions U.C.) qui étaient à la première place durant les années précédentes et qui continuent à prédominer le classement par volume transporté.

2.3.3. Transports ferroviaires (infrastructure, trafic, organisation)

Le réseau ferroviaire couvre plus ou moins 1.500 km. La ligne Mombasa-Nairobi-Ouganda (autrefois l'ouvrage le plus spectaculaire de toute l'Afrique après le canal de Suez) constitue, avec ses 1.000 km, l'axe principal où s'embranchent les différentes ramifications. Une importante liaison septentrionale relie sur 230 km Nairobi à Nanyuki. A la ligne Nairobi-Kisumu se raccorde un service de ferry-boats qui, par le Lac Victoria, atteint la Tanzanie et l'Ouganda (voir carte n° 3).

(1) Sans les semi-remorques

2. KENYA : Carte générale et touristique



- | | | | |
|--|----------------------------|--|-----------------------------|
| | Frontières internationales | | Logis existents |
| | Routes bitumées | | Logis projetés |
| | Routes principales | | Aéroports intercontinentaux |
| | Chemin de fer | | Aéroports nationaux |
| | Parcs nationaux, Réserves | | Ports maritimes |
| | Réserves de faune | | Ports intérieurs |

Les chemins de fer, qui assurent 22 % de l'ensemble du volume des transports, sont toujours la plus grosse entreprise de transports du pays. Dans le cadre d'une réforme tarifaire qui vise à faciliter la concurrence avec la route, il est question d'abaisser les taxes applicables aux distances moyennes et de relever les taxes applicables aux grandes distances. Au premier plan des investissements d'équipement des prochaines années se trouvent les gares de tirage de Mombasa et de Nairobi, ainsi que l'aménagement de la ligne principale, actuellement arrivée à la limite de saturation. Outre l'achat - effectué en commun avec l'Ouganda et la Tanzanie - de 70 nouvelles locomotives Diesel, le parc de wagons spéciaux a également été agrandi ces temps derniers.

2.3.4. Transports aériens (aéroports, compagnie nationale, trafic)

Le seul aéroport international du Kenya se trouve à Nairobi qui dispose, en outre, d'un grand terrain privé (Wilson Airport) et d'un terrain militaire. Il existe, par ailleurs, à Mombasa (Port Reitz), Malindi, Lamu et Kisumu de grands aéroports régionaux auxquels s'ajoutent de nombreuses pistes d'atterrissage en latérite ou herbeuses, réparties à travers tout le pays. Pendant la période de planification en cours, l'aéroport de Mombasa doit également être aménagé pour satisfaire aux exigences internationales.

Le trafic aérien du Kenya a subi un rapide accroissement au cours des dernières années. L'aéroport international de Nairobi, en particulier, se développa, avec des taux d'accroissement annuels du trafic de 22 %, bien au-delà du volume primitivement prévu, par suite d'un imprévisible essor touristique. Mis en service en 1958 et prévu pour 200.000 passagers, le nombre de ses passagers atteignait déjà 870.000 en 1970; on compte qu'il atteindra 1,7 million d'ici 1974. A Nairobi, on a enregistré en 1970, 15.000 tonnes de fret. Les travaux d'expansion de l'aéroport de Nairobi (coût prévu 46,3 millions d'UC, dont 29 millions de UC financés par un prêt de la BIRD), actuellement en cours, devraient s'achever vers la fin de 1975.

L'aéroport de Mombasa, dont le trafic jusqu'en 1969 n'augmentait approximativement que de 8 % par an, accueillit en 1970 158.000 passagers, c'est-à-dire 21 % de plus que l'année précédente. Le frêt, par contre, resta assez faible : il stagne depuis longtemps autour de 700 tonnes.

2.3.5. Ports et transport maritimes

Le commerce extérieur du Kenya (et de l'Ouganda) est sous la dépendance quasi-totale du port de Mombasa, port maritime le plus important d'Afrique Orientale, qui dessert aussi le Nord de la Tanzanie, l'Est du Zaïre et le Rwanda. A l'issue des travaux de modernisation actuellement en cours - qui comportent, entre autres choses, une nouvelle gare de triage - ce port présentera 17 postes à quai pour navires de haute mer et un poste d'accostage pour pétroliers. En 1970, 5,8 millions de tonnes au total ont été transbordés, soit 14 % de plus que l'année précédente.

Le résultat-record de l'année 1968, soit 5,9 millions de tonnes, qu'il faut vraisemblablement imputer à la fermeture du canal de Suez, n'a cependant jamais été réatteint. Ce sont surtout les expéditions de pétrole qui sont en régression. Les fortes augmentations de tarif doivent également avoir eu un effet inhibiteur. Durant ces dernières années, le nombre de passagers a de nouveau augmenté, faisant suite à une période de forte baisse liée très probablement au développement du trafic aérien. Il existe à Malindi et à Lamu des ports d'assez faible importance.

III. EVOLUTION ET STRUCTURES ECONOMIQUES

3.1. Agrégats macro-économiques

3.1.1. PIB et PIB p.c.

Les fondations de la structure économique actuelle du Kenya ont été établies entre le XIX^{me} et le XX^{me} siècle. L'effort de développement n'a cependant été intensifié qu'après la deuxième guerre mondiale, comme le démontre en partie la multiplication par trois des dépenses publiques entre 1946 et 1953.

Les premières données disponibles sur le P.I.B. remontent à l'année 1947, quand il était estimé à 185 millions d' U.C. Il aurait atteint 442 millions d' U.C. en 1954 (voir tableau 2).

Le taux de croissance aurait été de 10 % par an entre 1947 et 1960, et de 7 % entre 1960 et 1970. Le taux moyen de croissance réelle depuis 1947 est estimé à 5,5 %.

Il en découle que, sur la base des données démographiques disponibles, le P.I.B. réel par tête aurait augmenté d'environ 3 % par an depuis 1947, ayant ainsi doublé en 23 ans.

(1) W.T. NEWLIN, "Take-off considered in an african setting", Yorkshire Bulletin of Economic and Social Research, May 1961.
C.P. HADLOU-CAVE, "Real growth of the east african territories, 1954-1960", East African Economics Review, June 1961, (cité par The Economic Development of Kenya, Rapport BIRD, J. HOPKINS, 1963).

(2) Economic Survey, 1971

On dispose de chiffres plus précis pour les années plus récentes. Le produit intérieur brut à prix constants de 1964 est passé de 921 millions en 1964 à 1.357 millions d'U.C. en 1970, soit une augmentation de 6,6 % par an. Le taux d'accroissement annuel du revenu par habitant (prix constants) s'élevait à environ 3,3 % pendant la même période. En valeur absolue, le revenu par habitant est passé de 95 U.C. en 1964 à 120 U.C. en 1970 (+ 4 % par an). On espère un taux d'accroissement moyen de 6,8 % durant la période de planification 1969-1974.

Comparé aux autres pays du continent, le Kenya se classe, en ce qui concerne le taux d'augmentation du PIB, dans le premier quart des Etats africains ; pour le revenu par habitant, il se classe - par suite du rapide accroissement de sa population - au milieu des Etats africains. Au sein de la communauté est-africaine, il est, dans les deux cas, à la première place.

TAB. 2 : EVOLUTION DU P.I.B. AU COUT DES FACTEURS ET A PRIX COURANT

Année	Millions U.C. (arrondis)		indice 1963 = 100
	ancienne série	nouvelle série	
1947	185	-	25
-	-	-	-
1954	442	-	61
1955	507	-	70
1956	540	-	74
1957	577	-	80
1958	582	-	80
1959	599	-	83
1960	630	-	87
1961	630	-	87
1962	683	-	94
1963	725	851	100
1964	788	927	109
1965	806	921	109
1966	893	1078	127
1967	-	1140	134
1968	-	1207*	142
1969	-	1316*	155
1970	-	1448	170

*estimation

Sources : Statistical Abstracts, Economic Surveys and Sessional Paper, n° 51 de 1955, p.40 (cité par BIRD, The Economic Development of Kenya, The Johns Hopkins Press, 1963, p. 20).

TAB. 3 : PRODUIT INTERIEUR BRUT AU COUT DES FACTURES ET A PRIX COURANTS DU KENYA (1962-1970)

Secteur	1962		1964		1966		1968		1970	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
Agriculture, sylvi- culture, pêche	289	42,2	364	39,6	404	37,9	420	34,2	466	32,2
Mines	2	0,3	4	0,4	4	0,4	6	0,5	9	0,6
Industrie	65	9,4	96	10,4	116	10,9	140	11,4	182	12,6
Bâtiment et tra- vaux publics	19	2,8	35	3,8	47	4,4	66	5,3	87	6,0
Energie et eau	9	1,4	15	2,1	22	2,0	27	2,2	34	2,4
Transports	62	9,1	69	7,5	86	8,1	101	8,2	116	8,0
Commerce, banques, assurances	95	13,9	120	13,0	144	13,4	167	13,6	204	14,0
Education nationale, santé publique	74 (a)	10,8 (a)	45	4,8	48	4,5	74	6,0	93	6,4
Administrations publiques			47	5,1	50	4,7	57	4,6	63	4,4
Défense nationale	5	0,8	6	0,7	10	0,9	12	0,9	12	0,8
Divers	64 (b)	9,3	116	12,6	136	12,7	160	13,0	181	12,5
Total (d)	684	100,0	921	100,0	1.067	100,0	1.230	100,0	1.447	100,0
dont : économie moné- taire	507	74,1	672	73,0	783	73,4	925	75,2	1.112	76,5
économie de subsistance (c)	177	25,9	249	27,0	284	26,6	305	24,8	335	23,5

(a) autres prestations de service de l'Etat comprises

(b) autres prestations de service de l'Etat non comprises

(c) dont environ 85 % sont représentés par l'agriculture, la sylviculture et la pêche

(d) ne correspond pas tout à fait à celui du tableau 2

Sources : Statistical Abstracts 1964, Economic Survey, 1971

L'analyse structurelle du produit national kenyan fait apparaître une lente régression de l'agriculture qui représentait 32,2 % du PIB en 1970 contre 42,2 % en 1962. Durant la même période, l'importance de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, et du secteur tertiaire des prestations de service, n'a fait qu'augmenter. Le plus fort accroissement a été enregistré pour l'éducation nationale et la santé publique dont la part au PIB est passée de 4,8 % en 1964 à 6,4 % en 1970 (voir tableau 3).

Si l'on ventile le PIB en trois secteurs, on obtient le résultat suivant :

	<u>1962</u>	<u>1970</u>
- primaire	42,5 %	32,8 %
- secondaire	13,6 %	21,0 %
- tertiaire	43,9 %	46,2 %

On ne dispose pas de chiffres récents sur la ventilation régionale du produit intérieur brut mais il ne semble pas que les disparités régionales observées en 1962 aient été résorbées; on se reportera sur ce point au tableau 4. En 1962, Nairobi et Mombasa fournissaient à eux seuls 57,4 % du produit total. Le calcul par habitant donnait 707 U.C. pour un habitant de Nairobi, soit 84 fois plus que pour un habitant de la province septentrionale (9 U.C.). Il faut toutefois noter que le niveau très élevé enregistré à Nairobi est dû, pour une grande part, au fait qu'il comprend le produit des industries et services à capitaux étrangers concentrés dans cette ville. La province côtière, celle de Rift Valley et la province centrale se situaient, avec respectivement 108,63 et 34 U.C. par habitant, dans un plan moyen très en-dessous de Nairobi.

**TAB. 4 : VENTILATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR (ANCIENNES)
PROVINCES EN 1962**

(Anciennes) Provinces	Produit inté- rieur brut	Population		PIB par habitant
	%	milliers	%	U.C./h
Nairobi E.P.D.	44,2	315	3,7	707
Coast	15,7	728	8,4	108
Rift Valley	13,2	1.049	12,1	63
Central	13,0	1.925	22,3	34
Nyanza	10,0	3.013	34,9	17
Southern	3,0	1.014	11,7	15
Northern	1,0	590	6,8	9
Total (sans Nai- robi et Mombasa)	42,6	8.139	94,2	26
Total Kenya	100,0	8.634	100,0	58

Source : Plan de développement 1966-1970

3.1.2. Dépenses intérieures par utilisation

Le bilan des ressources économiques des années 1964 à 1970 montre que le Kenya a pratiqué une politique de création de capital couronnée de succès ; on se reportera ici au tableau 5. L'augmentation frappante de 130 à 322 millions d' U.C. (aux prix courants) durant cette période a conduit à une remontée sensible du taux d'investissement, qui s'élevait encore à 14 % du PIB en 1964, mais atteignait déjà 20 % en 1970. Le taux de consommation diminua en conséquence.

TAB. 5 : BILAN DES RESSOURCES ECONOMIQUES 1964-1970

	1964		1966		1968		1970	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
PIB aux prix du marché	989,8	65,3	1.151,4	75,1	1.329,4	76,0	1.573,0	75,7
Importations de marchan- dises et de prestations de service	254,0	34,7	380,8	24,9	419,2	24,0	504,3	24,3
Total des disponibi- lités	<u>1.283,8</u>	100,0	<u>1.532,2</u>	100,0	<u>1.748,6</u>	100,0	<u>2.077,3</u>	100,0
Consommation:								
Consommation privée	678,4	53,8	780,4	50,9	899,4	51,4	1.067,0	51,2
Consommation publique	139,7	10,9	155,7	10,2	214,5	12,3	249,5	12,0
Investisse- ments bruts	130,5	10,2	216,7	14,1	257,9	14,7	321,7	15,5
Exportations de marchan- dises et de prestations de service	335,2	26,1	379,4	24,8	376,9	21,6	442,1	21,3
Total de la consommation	<u>1.283,8</u>	100,0	<u>1.532,1</u>	100,0	<u>1.748,6</u>	100,0	<u>2.077,3</u>	100,0

Source : Economic Survey 1971

Une ventilation de la création de capital par secteurs donne le résultat suivant : près de la moitié de la création de capital a eu lieu dans le domaine des transports et communications (19 %), de l'industrie (13 %) et de l'agriculture (10,5 %).

La part du secteur public dans la création de capital (30 %) était relativement faible en 1970. Du secteur public relèvent tant le gouvernement central et les administrations locales que la communauté est-africaine. Au premier reviennent 63 %, aux deux autres respectivement 17 et 20 % du domaine public.

3.2. Secteurs de production

3.2.1. Agriculture

En dépit de la part relativement faible des zones à fertilité élevée et à potentiel de production correspondant, l'agriculture reste le secteur économique le plus important du Kenya. Sa part dans le produit intérieur brut s'élevait en 1970 à 32,2 % ; plus de la moitié de l'ensemble des exportations du Kenya est encore constituée par des produits agricoles exportés à l'état brut ou déjà traités. 30 % des salariés travaillaient en 1970 dans l'agriculture et 75 à 80 % de la population vivent des recettes du secteur agricole.

Une caractéristique essentielle de cette agriculture extraordinairement différenciée pour un pays en voie de développement, est la juxtaposition héritée de l'époque coloniale de grandes plantations (parfois encore exploitées par des Européens) dans les "White Highlands" et d'un secteur assez multiforme de petites exploitations paysannes. Ce secteur de grandes plantations s'amenuise toutefois continuellement, par suite du transfert croissant entre des mains africaines des domaines agricoles ayant appartenu à des Européens.

La production agricole est principalement concentrée dans les hautes terres et leurs zones limitrophes (canne à sucre, blé, maïs, sisal, café, thé, pyrèthre, fruits, légumes; élevage des bovins et des ovins); la zone côtière, relativement étroite, est également utilisée de façon intensive (canne à sucre, coton, noix de coco et de cajou, mangues, agrumes, manioc et igname). (Voir aussi carte n° 4). Les principaux produits agricoles d'exportation sont le café (variété "arabica"), le thé, le pyrèthre, le sisal et l'extrait d'acacia à tanin (wattle). Le maïs et la viande de boeuf sont exportés si la production est suffisante. En effet, la production de maïs, de blé et de sucre, ainsi qu'une part importante de la production de viande et de lait ont été jusqu'ici essentiellement réservées au marché intérieur. 77 % de la production agricole commercialisée correspondaient en 1970 au café, au thé, au blé, au maïs et aux produits de l'élevage bovin (voir tableau n° 6).

La production de thé, de canne à sucre et de riz a plus que doublé de 1964 à 1970. Le sisal et les produits de l'acacia à tanin étaient, par contre, en régression. On se propose d'accorder, dans un proche avenir, une attention toute particulière à la culture fruitière.

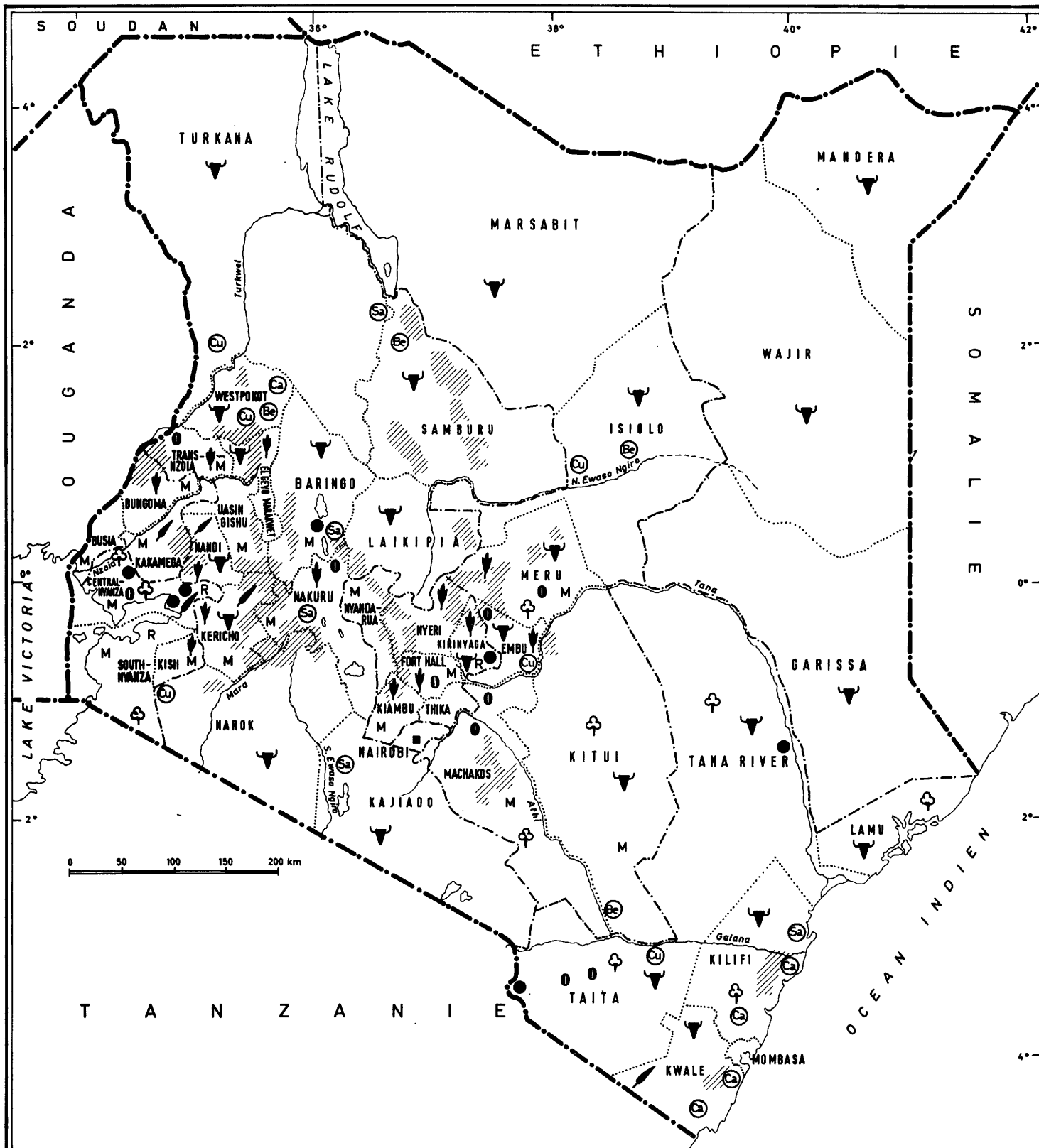
L'élevage du bétail est important du fait qu'il permet l'utilisation des vastes étendues semi-arides. En 1970, on comptait 9,9 millions de bovins et 9,3 millions d'ovins et de caprins. Afin d'accroître les possibilités d'exportation et de permettre un meilleur approvisionnement national, on a promu ces derniers temps

TAB. 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DU KENYA de 1966 à 1970

Produit	1966		1968		1970	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
Céréales						
Blé	9,8	5,1	18,6	9,3	12,9	5,5
Maïs	7,5	3,9	15,1	7,6	8,0	3,4
Riz	1,0	0,5	1,2	0,6	2,1	0,9
Divers	1,3	0,7	1,3	0,7	1,9	0,8
Castor et autres graines oléagineuses	1,1	0,6	1,6	0,8	1,5	0,6
Pyrèthre	6,3	3,3	7,3	3,7	4,2	1,8
Canne à sucre	2,8	1,4	6,1	3,1	9,2	4,0
Coton	1,9	1,0	2,0	1,0	2,3	1,0
Tabac	-	-	0,1	-	0,1	-
Légumes						
Légumes secs	1,8	0,9	1,4	0,7	1,3	0,6
Pommes de terre	0,7	0,4	1,4	0,7	0,6	0,3
Divers	0,5	0,5	0,7	0,3	1,0	0,4
Café	52,1	27,1	34,3	17,2	60,5	25,9
Sisal	8,7	4,5	6,1	3,1	4,8	2,1
Thé	27,7	14,4	26,1	13,1	39,6	16,9
Produits à base de noix de coco	1,3	0,7	1,4	0,7	1,3	0,5
Wattle (extrait d'écorce à tanin)	2,2	1,1	1,2	0,6	1,2	0,5
Noix de cajou	1,2	0,6	1,2	0,6	3,3	1,4
Cultures fruitières permanentes et similaires	1,9	1,0	2,3	1,1	2,9	1,2
Produits de l'élevage						
Boeufs et veaux de boucherie	30,6	15,9	32,7	16,4	36,7	15,7
Moutons, chèvres etc. de boucherie	1,2	0,6	1,2	0,6	1,3	0,6
Porcs de boucherie	1,7	0,9	2,5	1,2	2,2	0,9
Volaille	0,8	0,4	1,0	0,5	1,3	0,6
Laine	1,3	0,7	1,5	0,8	1,6	0,7
Peaux	1,7	0,9	1,7	0,9	2,0	0,8
Lait et produits laitiers	15,8	8,2	19,9	10,0	20,0	8,5
Divers	8,8	4,7	9,3	4,7	10,1	4,4
Total	192,9	100,0	199,7	100,0	233,8	100,0

Source: Economic Survey 1971

3. KENYA : Agriculture, sylviculture, pêche et mines



- | | | |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------|
| 🐄 Bovins | 🌱 Coton | 🔵 Beryl |
| M Mais | ● Régions d'irrigation | ⊖ Chaux |
| R Riz | ▨ Forêts | Ⓞ Cuivre |
| 🍷 Canne à Sucre | —●— Frontières internationales | Ⓜ Sel, Soude |
| 🍵 Thé | ⋯ limites de district | --- limites de région |
| ● Café | | |

certaines initiatives visant à l'amélioration des races bovines et des conditions de production telles que : exploitation des points d'eau, des prairies d'alpage et lutte contre les épidémies.

La pêche contribua, en 1970, pour 4 millions d'U.C soit seulement 0,3 % au produit intérieur brut.

Malgré un potentiel piscicole en soi considérable, la production totale en 1970 n'était que de 33.700 tonnes, soit un tonnage à peine supérieur à ceux des années précédentes. Les 4.800 tonnes prises en 1970 dans le Lac Rudolf, ne correspondent qu'à 4 % du potentiel de prise annuel estimé de ce lac. Les prises doivent être portées à 55.000 tonnes d'ici 1974 grâce à l'achat de bateaux de pêche, à la réglementation de certains problèmes de commercialisation et à un programme de crédits spéciaux. 60 % des dépenses prévues seront affectés au développement de la pêche de haute mer, pratiquement inexistante jusqu'ici.

La sylviculture n'a contribué, en 1970, que pour 20 millions U.C., soit pour un peu plus de 1 % au PIB du Kenya. Elle occupe entre 8.000 et 9.000 travailleurs permanents, auxquels s'ajoutent environ 1.500 ouvriers dans les industries de transformation correspondantes. Le potentiel d'abattage annuel est actuellement estimé à 110.000 m³ pour les forêts naturelles et à 400.000 m³ pour les plantations forestières, qui jouent au Kenya un rôle important. Ces dernières sont le plus souvent constituées de bois tendres exotiques (pour la moitié environ de cyprès, pour l'autre moitié d'épicéas, avec toutefois quelques eucalyptus). Les abattages annuels effectifs s'élèvent actuellement à environ 300.000 m³ (exclusivement en bois de chauffage et pour la préparation de charbon de bois), ils restent donc en-dessous des possibilités existantes.

Depuis quelques années, l'agriculture kenyane présente, dans son ensemble, quelques transformations fondamentales que l'on peut caractériser comme suit :

- L'importance relative du secteur agricole est en voie de régression. Sa part dans le PIB, qui était encore de 42,2 % en 1962, n'était plus que de 32,2 % en 1970 (le plan prévoit 29,6 % en 1974).
- En dépit des augmentations sensibles de la production, l'emploi salarié est également en régression. L'effectif des travailleurs agricoles est tombé de 223.000 en 1965 à 184.000 en 1970.
- La part fournie par les petites exploitations paysannes dans l'ensemble de la production commercialisée est passée de 20 % avant l'indépendance à 50 % aujourd'hui. On accorde à ce secteur de bonnes perspectives de développement.
- Le rapport de la production de subsistance à la production commercialisée, soit 55 % à 45 %, est resté à peu près constant au cours des dernières années. Comme le fort accroissement de la population implique une augmentation de l'auto-consommation de produits agricoles, on ne s'attend à l'avenir qu'à un léger décalage de ce rapport en faveur du secteur monétaire.

3.2.2. Mines

Les mines ont contribué, en 1970, pour 9 millions d'U.C., soit 0,6 % à peine du PIB ; dans ce secteur, l'emploi a diminué de 50 % en 10 ans (de 2.100 personnes en 1959 à 1.000 personnes en 1968). Faute de gisements productifs, les mines du Kenya n'ont jamais pu contribuer valablement au développement du pays. Les possibilités d'écoulement

sont essentiellement conditionnées par la demande extérieure, car l'industrie nationale n'utilise, en tant que matières premières, que fort peu de produits miniers locaux.

L'exploitation des métaux lourds, déjà marginale, (cuivre, plomb, zinc, nickel, ainsi que les métaux précieux tels que l'or et l'argent), a désormais pratiquement cessé d'exister. L'extraction de cendres sodiques est restée, dans cette branche, la seule source de revenus importante (voir tableau 7). C'est à elle que revenaient en 1970 5,2 millions d'U.C, soit près de 70 % des recettes minières.

Le second produit en importance est le sel (valeur de la production: 1 million d'U.C), également extrait du Lac Magadi et dont le tonnage extrait est exclusivement fonction de la demande interne. En troisième position se place l'extraction des matériaux de construction et particulièrement, du gypse, de la chaux et de la pierre calcaire, auxquels on accorde de bonnes perspectives d'avenir, eu égard à l'importance croissante de l'industrie kényane du bâtiment et des travaux publics et de celle du ciment (voir carte n° 4).

Pris dans son ensemble, l'avenir des mines kényanes n'est pas très prometteur et dépend en grande partie de la découverte de nouveaux gisements exploitables ainsi que de meilleures possibilités d'écoulement. La carte géologique du pays n'est établie jusqu'ici qu'à 75 %. C'est tout récemment seulement qu'on a découvert près de Mombasa (Ribe-Area) des gisements de plomb à teneur acceptable. Une société mixte roumano-kényane (à majorité kényane) doit en assurer l'exploitation. C'est aussi près de Mombasa qu'ont été découverts des gisements des terres rares comme le niobium et l'europium. Les gisements de wollastonite du Kenya permettraient théoriquement une production annuelle de près de 20.000 tonnes, mais la demande reste faible.

TAB. 7 : PRODUCTION MINIERE EN QUANTITE (milliers de tonnes)

Produit	1962	1964	1966	1968	1970
Cendres sodiques	124,1	81,7	112,4	117,2	167,5
Sel	18,9	16,6	25,4	28,8	39,5
Articles en pierre calcaire	18,2	13,9	16,7	18,6	24,1
Anhydride carbonique	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
Kaolin	1,2	1,3	0,9	1,3	1,8
Fluorite	.	.	nég.	0,2	3,9
Cuivre	2,2	2,1	0,8	nég.	0,1
Diatomite	2,9	3,1	1,8	2,1	1,6

nég. = négligeable

Sources : Economic Survey 1971, Statistical Abstract 1970

3.2.3. Industrie

Les industries de transformation du Kenya ont déjà atteint un niveau de développement très élevé par rapport à d'autres pays en voie de développement (13 % du PIB). Avec un taux d'accroissement réel de plus de 9 % par an, ce secteur compte parmi les branches économiques les plus dynamiques du pays (voir tableau n° 8). En 1970, la production industrielle représentait une valeur ajoutée de 182 millions d'U.C. Un tiers est exporté dans les pays voisins, Tanzanie et Ouganda. Par branches, ce sont, comme on pouvait s'y attendre, les biens de consommation qui sont, de loin, en tête avec plus de 60 % de la valeur de la production (dont 30 % pour la transformation des produits alimentaires). Toujours est-il que 15 % incombent déjà aux biens d'investissement; le reste concerne les semi-produits.

Cependant, en dépit de son taux d'accroissement élevé, ce secteur travaille avec une intensité de capitaux telle qu'il ne contribue que fort peu à résoudre le problème de l'emploi. En 1970, l'ensemble des industries de transformation n'occupait que 60.000 personnes en chiffres ronds (1); on compte, d'ici 1974, sur 30.000 emplois nouveaux bien que l'expérience passée fait apparaître ce chiffre comme fort optimiste. Du point de vue géographique, 60 % de l'industrie kenyane est concentrée autour de Nairobi et de Mombasa, 24 % autour des autres centres urbains et 16 % seulement dans les zones rurales.

(1) Exploitations occupant 5 personnes et plus

TAB. 8 : INDUSTRIES DE TRANSFORMATION 1964-1970 (1969 = 100)

	1964	1966	1970	Variation 1964-1970 en %
Traitement du café	88,1	101,2	108,3	22,9
Transformation de la viande	95,9	99,4	104,0	3,4
Produits laitiers	87,1	99,6	114,7	31,7
Conserves de fruits et de légumes	119,8	98,8	130,9	9,3
Conserves de poisson	63,4	87,3	105,0	65,6
Transformation des céréales	80,3	76,8	119,2	48,4
Articles de boulangerie	64,0	86,6	108,2	69,1
Sucre	30,7	31,6	108,9	254,7
Confiserie	90,6	104,1	97,1	7,2
Denrées alimentaires diverses	54,1	62,4	102,3	89,0
Total de la transformation des produits alimentaires	75,6	81,2	111,9	48,0
Boissons	70,8	75,9	120,7	70,0
Tabac	119,9	100,4	114,6	-4,4
Total boissons et tabac	83,9	82,5	119,1	42,0
Décorticage de coton	74,6	100,8	119,7	60,5
Tricotages	58,0	49,0	105,1	81,2
Cordages etc..	91,0	95,5	48,4	-46,9
Filature et tissage	18,8	67,4	115,0	511,7
Total textiles	58,4	77,9	90,1	54,3
Chaussures	55,0	87,1	103,5	88,2
Habillement	92,4	87,3	121,5	31,5
Articles en toile à voile	71,8	87,8	167,6	133,4
Total chaussures et articles d'habillement	79,6	87,3	121,6	52,3
Articles en bois	51,3	61,0	105,7	106,0
Meubles et accessoires	70,8	54,2	112,5	58,9
Papier	44,5	78,9	112,0	151,7
Imprimés	61,5	81,2	111,5	81,3
Total papeterie et imprimés	57,5	80,6	117,7	104,7
Cuir et maroquinerie	46,5	48,3	71,5	53,8
Caoutchouc et produits en caoutch.	46,4	66,9	116,4	150,9
Produits chimiques	56,5	65,0	108,4	91,9
Produits pétroliers	71,2	84,9	96,0	34,8
Minéraux non métalliques	67,5	75,4	119,0	76,3
Articles en métal	74,5	77,8	109,9	47,5
Machines (non électriques)	58,4	87,3	117,4	101,0
Machines(électriques)	60,5	71,7	112,2	85,5
Matériel de transport	78,3	82,1	104,2	33,1
Divers	55,8	66,4	126,4	126,5
Total des industries de trans- formation	70,3	78,5	109,1	55,2

Source : Economic Survey 1971

Au sein du marché commun est-africain, le Kenya a continué à renforcer sa position dominante dans le secteur industriel, au cours des dernières années. La relative stabilité politique du pays, la confiance accordée à l'initiative privée y ont contribué pour l'essentiel. La "transfer tax" mise au point en 1967 dans le cadre de l'EAC et qui paraissait engager une certaine politique de protection douanière au bénéfice des industries nationales de la Tanzanie et de l'Ouganda, a beaucoup moins gêné les exportateurs kenyans que les quotas en vigueur antérieurement. Le gouvernement s'efforce de promouvoir, pendant l'actuelle période de planification, la naissance de moyennes entreprises africaines en créant à Nairobi, puis, plus tard, à Mombasa, Nakuru, Kisumu et Eldoret des Industrial Estates - bâtiments ou terrains industriels financés par l'Etat et loués par lui à bas prix. Comme les possibilités de substitutions aux importations de biens de consommation simples sont aujourd'hui largement épuisées, on s'efforce d'accroître la valeur ajoutée par les exploitations industrielles existantes en approfondissant le processus de production, sans exclure les substitutions aux importations de biens intermédiaires et d'investissement. L'initiative privée restera le facteur principal du développement industriel : plus de 80 % des investissements prévus au plan sont laissés aux soins du secteur privé.

3.2.4. Construction

Le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est considérablement développé ces dernières années; sa part dans le PIB est passée de 3,8 % en 1964 à 6,0 % en 1970 - soit une augmentation de 52 millions d'U.C. En ce qui concerne son taux annuel de croissance réelle, qui était de 10,8 % pendant la période 1964-68, on s'attend à ce qu'il fléchisse à 9 % au cours des années à venir. Plus de 45 % des dépenses de développement prévues par l'Etat d'ici fin 1974, concernant la construction de logements (123 millions d'U.C.) et les travaux routiers (120 millions d'U.C.).

Le développement d'une industrie de la construction à forte intensité de main-d'oeuvre ne pourra cependant pas contribuer de façon décisive à la réduction du sous-emploi. En 1968, près de 40.000 personnes étaient employées dans ce secteur et selon le plan de développement présent ce nombre devrait approcher les 70.000 en 1974. Néanmoins, cela n'absorbera qu'une petite partie du chômage prévu pour les années qui viennent. Le niveau relativement élevé des industries auxiliaires locales revêt une importance toute spéciale pour l'industrie kenyane de la construction. De 15 à 35 % seulement du coût total d'un logement courant correspondent aujourd'hui encore à des fournitures importées.

En dépit de cette évolution somme toute favorable, la situation actuelle du secteur kenyan de l'habitat est précaire. Le retard provoqué, peu avant l'indépendance, par une réduction du volume des travaux n'a toujours pas été rattrapé et se fait encore cruellement sentir, en particulier dans les villes. Pour pouvoir au moins satisfaire quelque peu les demandes urgentes, le gouvernement a créé en 1967 la "National Housing Corporation" (NHC) qui construit des bâtiments dont le coût ne dépasse pas une certaine limite et les revend ensuite, le plus souvent au prix coûtant et à des conditions de crédit intéressantes. Ce furent, en 1970, 2.340 habitations pour un total de 7 millions d'U.C. et, en 1971, 3.447 habitations pour un total de 8 millions d'U.C. On prévoit, pour 1972, la construction de 5.000 habitations. La "Housing Finance Corporation of Kenya" (HFCK), fondée en 1966, accorde des crédits pour la construction de logements privés. Pour mieux tenir compte des besoins des groupes à bas revenus, on a mis sur pied différents projets expérimentaux (tels que "site and services schemes", "roof schemes"), qui permettent, après mise à disposition des installations sanitaires nécessaires et mise au courant adéquate, un accroissement des logements auto-construits (système français dit castor).

Abstraction faite des habitations traditionnelles auto-construites, le plus souvent à la campagne, la part de l'Etat dans la construction de logements était, en 1970, de 58 % et celle des constructeurs privés de 42 %. Bien que beaucoup plus de la moitié de l'aide au logement consentie par l'Etat bénéficie aux territoires urbains, le problème du logement ne s'est pas encore sensiblement amélioré, par suite du taux élevé d'accroissement de la population urbaine.

3.2.5. Energie

Le Kenya est pauvre en sources d'énergie primaire. On n'y a pas encore découvert de gisements de pétrole ou de charbon; le potentiel hydro-électrique de presque tous les fleuves est faible, à l'exception du Tana et de ses différents affluents originaires du Mont Kenya, ainsi que de quelques tributaires du Lac Victoria. Pendant la période 1964-1970, l'apport du secteur énergétique au PIB a stagné autour de 2,0 %.

Bien que la consommation d'énergie soit passée de 464,6 millions de kwh en 1966 à 645,8 millions de kwh en 1970, l'approvisionnement énergétique du pays est largement assuré pour le moment. Le Kenya importe environ un tiers de ses besoins en énergie à partir de l'Ouganda (centrale hydro-électrique Owen Falls), le reste étant produit dans le pays.

Comme l'Ouganda doit désormais, jusqu'à ce qu'ait été construite une nouvelle centrale hydro-électrique de grande puissance, faire appel de plus en plus à l'énergie produite par la centrale des Owen Falls, le Kenya devra songer à une substitution, au moins pour la période transitoire. On se propose ainsi d'aménager rapidement des zones non encore mises en valeur.

Le plus grand projet du plan actuellement en cours, basé sur un accroissement annuel prévisionnel des besoins en énergie de 9 %, est la centrale hydro-électrique de Kamburu sur le Tana, dont la puissance installée sera de 50 Mégawatts en première phase et de 75 Mégawatts en fin d'aménagement. L'utilisation des sources d'énergie géothermique de la fosse est-africaine peut également, le cas échéant, revêtir quelque intérêt, aussi prépare-t-on présentement une étude de leurs possibilités d'exploitation.

L'énergie électrique est fournie par trois sociétés : l'East African Power and Lighting Company (EAP & L), La Kenya Power Company (KPC) et la Tana River Development Corporation (TRDC). La majorité de ces trois sociétés est, depuis 1970, entre les mains du gouvernement kenyan.

3.2.6. Tourisme

Favorisé par un climat souvent très agréable, par de nombreux parcs nationaux et réserves de faune, ainsi que par une situation politique relativement calme, le tourisme kenyan a pris, depuis l'indépendance, des dimensions considérables et continue à se développer. La part de ce secteur dans le produit intérieur brut était, dès 1968, estimée à 2 % environ. Les recettes brutes en devises provenant du tourisme sont, durant la période 1963-1970, passées de 25 millions à 52 millions d'U.C. (1), couvrant ainsi, en 1970, 40 % du déficit de la balance commerciale, qui avait été inhabituellement élevé. Environ 75 % de cette somme doivent pouvoir être comptabilisés comme apport net en devises pour le Kenya. Le tourisme gagne en outre en importance en raison du fait qu'il utilise beaucoup de main-d'oeuvre. On estime qu'il a permis, jusqu'au début de l'actuelle période de planification, de créer directement ou indirectement 20.000 emplois environ.

(1) Ce qui correspond environ à 20 % en moyenne des recettes brutes du tourisme dans les pays de l'Afrique en voie de développement (voir *Intereconomics*, Nov. 1972, p. 348)

Le nombre de visiteurs (1) est passé de 126.000 en 1967 à 339.000 en 1970 (380.000 estimés en 1971). On s'attend déjà à 500.000 arrivées pour 1974. Par nationalités, les Anglais sont en tête avec 30 % du total, suivis par les Etats-Unis (15 %), la R.F.A. (7 %) et l'Inde (5 %). Près de la moitié des visiteurs britanniques ont leur domicile en Tanzanie ou en Ouganda. Au début de l'actuelle période de planification, le nombre des lits disponibles dans les hôtels et "lodges" du Kenya s'élevait à 10.000 en chiffres ronds dont 50 % à Nairobi, 25 % à la côte, le reste étant réparti entre les divers parcs nationaux et réserves de faune. Le nombre des lits doit être porté à plus de 16.000 d'ici 1974. Le taux d'occupation des lits est passé de 49 % en 1970 à 53 % en 1971.

Le plan de développement actuellement en cours prévoit 38 millions d'U.C. de dépenses en faveur du secteur touristique. Sur ce total, 20 millions proviennent de fonds publics (pour investissements d'infrastructure et le financement d'environ 30 % de nouveaux hôtels prévus) et 18 millions de fonds privés (industrie hôtelière, industrie des transports et entreprises y rattachées). Ces chiffres montrent clairement que l'Etat et la Kenya Tourist Development Corporation (KTDC) entendent développer leurs participations dans l'industrie touristique, qui ne s'élevaient jusqu'ici qu'à environ 5 %. On songe, pour l'avenir, à valoriser par la création de centres touristiques de conception moderne, une zone côtière qui n'est actuellement mise en valeur que par quelques hôtels.

Il ressort de ceci que le tourisme au Kenya est un des secteurs économiques dont la croissance est la plus rapide et dont l'influence sur la situation de l'emploi et la balance des paiements est particulièrement positive. Son développement, néanmoins, est parfois ralenti par le manque de personnel spécialisé et aussi par une coopération touristique insuffisante entre les pays de l'Afrique de l'Est.

(1) Personnes en transit incluses

3.3. Monnaie et finances

3.3.1. Système monétaire et bancaire

Depuis septembre 1966, le shilling kenyan (1 KSh = 100 cents) a cours au Kenya au lieu du shilling est-africain (EAs) jusqu'alors en vigueur dans les trois Etats est-africains. Jusqu'à la dévaluation britannique de novembre 1967, 20 shillings correspondaient à une livre sterling. Comme les autres Etats est-africains, le Kenya n'a pas suivi la dévaluation de la livre, il s'est par contre aligné sur le dollar lors de la première dévaluation de la monnaie américaine, en août 1971.

Au 23 mars 1973, un shilling kenyan valait 0,116 U.C., 0,045 livre sterling et 0,142 dollar.

La "Central Bank of Kenya", fondée en mai 1966 et renforcée en 1968 par le "Banking Act", a repris les fonctions de banque d'Etat exercée autrefois par la National and Grindlays Bank Ltd. Elle est à la fois banque centrale et banque d'émission. La banque centrale a éprouvé ses premières difficultés à l'occasion de la dévaluation de la livre ainsi que de la nationalisation des banques et des restrictions de changes en Tanzanie. Au moment du départ en masse des Asiatiques établis au Kenya, la banque centrale a renforcé le contrôle des changes. Depuis 1970, la banque centrale ne paie plus d'intérêts sur les dépôts des banques. Ce qui a eu pour résultat d'amplifier la demande des banques commerciales pour les effets du trésor à court terme. Leur taux d'intérêt tomba, par la suite, de 4 % à 1,72 %. Par contre, les emprunts à long terme sont frappés, en dépit d'une forte liquidité, de 7 % à 7,25 % d'intérêt.

En juin 1968 on a créé la première banque commerciale nationale (National Bank of Kenya Ltd.). Elle pratique toutes les opérations bancaires, financement du commerce extérieur compris. Par la suite, le gouvernement a poursuivi ses efforts afin d'influencer les activités de quelques grandes banques commerciales privées. Il prit une participation de 60 % dans la Kenya Commercial Bank et passa une convention avec la Barclays Bank et la Standard Bank aux fins d'incorporer une nouvelle banque locale dans leur réseau commercial. Les opérations bancaires devaient, de cette manière, être plus étroitement adaptées aux objectifs de développement économique. Le gouvernement a, par ailleurs, déclaré qu'il ne voulait aucunement entraver la compétitivité économique des banques qui lui sont alliées.

Dans le système des banques et caisses de dépôts, les banques coopératives (Co-operative Bank of Kenya Ltd.), ainsi que les caisses d'épargne postales et la Cereals and Sugar Finance Corporation jouent également un certain rôle. La Poste, qui dispose du réseau de guichets le plus étendu, offre un intérêt de 2,5 % à 3 % sur les dépôts. Par l'existence de sociétés de financement les plus diverses dans les domaines de l'agriculture et du commerce, du logement, du développement industriel et touristique, ainsi que des assurances, le Kenya dispose d'un système financier très diversifié.

La masse monétaire en circulation est passée de 57 millions à 100 millions d'U.C. durant la période 1966-1970.

Un des problèmes que pose le système kenyan de financement est le fait que les nationaux - et spécialement ceux du secteur agricole - bénéficient encore trop peu des crédits accordés.

3.3.2. Finances publiques

3.3.2.1. Recettes

Les recettes courantes du gouvernement central sont passées de 126 à près de 336 millions d'U.C., mais avec des taux d'accroissement annuels très variables, pendant la période 1962-1963 à 1970-1971. On se reportera ici au tableau n° 9. Depuis 1966-1967, ces taux d'accroissement oscillent entre 7 % et 18 %. Cette augmentation est avant tout conditionnée par l'accroissement du produit de l'impôt sur le revenu, ainsi que par l'augmentation du volume des ventes de marchandises et des prestations de service, qui ont, l'un et l'autre, presque doublé. La part de l'ensemble des recettes fiscales dans le total des recettes courantes de l'Etat a légèrement diminué de 74,6 % à 73 %. En dépit du gonflement des impôts directs, les impôts indirects avec 40 % du total des recettes constituent toujours l'élément le plus important. La baisse de la part des droits d'entrée porte témoignage de l'importance croissante des transactions intérieures.

Les charges applicables au commerce extérieur (droits d'entrée), qui constituaient encore en 1966-1967 le poste en valeur absolue le plus important, ont déjà reculé en 1968-1969 derrière l'impôt sur le revenu.

3.3.2.2. Dépenses

Les dépenses du gouvernement pourraient se diviser en deux parties principales qui sont les dépenses courantes et les dépenses de développement.

En 1970-1971, les dépenses courantes étaient estimées à 290 millions d'U.C., ce qui représentait à peu près 88 % des recettes courantes de la même année (tableau 10). Entre 1966-1967 et 1970-1971, les taux d'accroissement annuels ont varié autour de 8 % à 13 %.

TAB. 9 : RECETTES COURANTES DE L'ETAT 1966-1967 - 1970-1971

Secteur	1962/63		1964/65		1966/67		1968/69		1970/71(a)	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
Total des recettes	<u>131,1</u>	<u>100,0</u>	<u>160,2</u>	<u>100,0</u>	<u>198,9</u>	<u>100,0</u>	<u>240,1</u>	<u>100,0</u>	<u>330,2</u>	<u>100,0</u>
dont :										
- Impôts directs	<u>34,8</u>	26,5	<u>38,9</u>	24,3	<u>56,2</u>	28,3	<u>72,2</u>	30,1	<u>108,9</u>	33,0
(Impôt sur le revenu)	31,1		37,7		52,6		66,1		98,8	
(Taxe à l'exportation)	-		1,3		2,8		0,9		1,4	
- Impôts indirects	<u>63,1</u>	48,1	<u>72,3</u>	45,2	<u>93,3</u>	46,9	<u>110,4</u>	46,0	<u>132,0</u>	40,0
(Droits d'entrée)	38,5		44,5		56,2		61,1		71,2	
(Taxes de consommation)	15,3		17,5		23,7		33,0		41,2	
(Impôt sur les produits pétroliers)	3,0		3,2		4,4		5,0		6,2	
(Licences)	2,4		2,4		3,7		4,3		5,3	
- Vente de marchandises et de prestations de service	<u>12,8</u>	9,8	<u>14,4</u>	9,0	<u>17,3</u>	8,7	<u>21,9</u>	9,1	<u>36,1</u>	10,9
- Intérêts, remboursements de prêts et similaires	<u>5,1</u>	3,9	<u>7,5</u>	4,7	<u>10,1</u>	5,1	<u>18,0</u>	7,5	<u>22,4</u>	6,8

a) estimation

Sources : Economic Survey 1968 et 1971

Durant la période considérée par le tableau 10, la dette publique tripla en neuf ans. Dans la même catégorie de dépenses, on remarque que l'évolution des montants alloués au poste "transferts aux administrations locales" traduit l'effort de décentralisation qui a été entrepris et qui est arrêté temporairement, par suite de gestions financières non satisfaisantes des fonds alloués. Enfin, une partie de l'augmentation sensible des dépenses d'éducation nationale observée en 1970-1971 est fort probablement liée à un transfert de fonds provenant du poste "transferts aux administrations locales". Cela correspondrait en effet à la prise en charge, par le gouvernement central, de l'enseignement primaire qui était jusqu'ici sous la responsabilité des county councils.

Les dépenses de développement, pendant la même période, ont augmenté relativement plus vite que les dépenses courantes. L'accroissement des dépenses consacrées aux transports et communications a été particulièrement plus sensible, et témoigne de la priorité accordée à ce secteur par le gouvernement. En 1970-1971, les transports et communications représentaient à peu près 31 % des dépenses de développement alors qu'en 1962-1963, ce pourcentage n'était que de 15 %. Les dépenses faites dans le domaine de l'agriculture sont aussi importantes puisqu'elles représentaient approximativement 20 % des dépenses de développement. Il faut noter toutefois que ce pourcentage était de 55 % en 1962-1963. Les services sociaux, qui comprennent entre autres l'éducation nationale, la santé publique et la construction de logements, tiennent une place accrue dans les dépenses de développement puisque leur part est passée de 10 % en 1962-1963 à 21 % en 1970-1971.

TAB. 10 : DEPENSES COURANTES DE L'ETAT 1962-1963 - 1970-1971

	1962/63		1966/67		1968/69		1970/71(a)	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
<u>Total des dépenses</u>	<u>131,8</u>	<u>100,0</u>	<u>191,9</u>	<u>100,0</u>	<u>225,4</u>	<u>100,0</u>	<u>290,3</u>	<u>100,0</u>
dont :								
<u>Services généraux</u>	<u>35,6</u>	27,0	<u>60,1</u>	31,3	<u>63,6</u>	28,3	<u>73,2</u>	25,2
dont :								
Administration	8,4		12,7		13,8		17,8	
Législation et justice	22,2		26,5		29,2		30,7	
Défense nationale	0,5		14,3		14,8		17,7	
<u>Obligations financières</u>	<u>25,2</u>	19,2	<u>53,2</u>	27,7	<u>53,9</u>	23,9	<u>66,3</u>	22,8
dont :								
Dette publique	13,0		23,3		25,1		48,0	
Pensions	7,3		11,1		10,5		8,4	
Versements de clearing	-		8,3		0,4		0,1	
Transferts aux administr. locales	2,7		7,9		15,7		1,6	
<u>Prestations de service économiques et communautaires</u>	<u>28,6</u>	21,7	<u>33,4</u>	17,4	<u>52,8</u>	23,4	<u>46,4</u>	16,0
dont :								
Agriculture et services vétérinaires	15,0		13,6		21,4		17,9	
Sylviculture	2,3		2,7		3,0		3,1	
Réserves de faune et parcs nationaux	0,8		1,4		1,8		2,2	
Transports et communications	6,5		6,7		8,5		11,5	
Divers (eau incluse)	4,1		9,0		18,1		18,8	
<u>Services sociaux</u>	<u>34,5</u>	26,1	<u>37,4</u>	19,5	<u>45,6</u>	20,2	<u>95,3</u>	32,9
dont :								
Education nationale	22,0		20,0		25,1		68,5	
Santé publique	9,1		10,8		13,3		18,5	
Divers (habitat inclus)	3,4		6,6		7,2		8,4	
<u>Divers</u>	<u>7,9</u>	6,0	<u>7,8</u>	4,1	<u>9,5</u>	4,2	<u>9,0</u>	3,1

(a) estimation

Sources : Statistical Abstract 1964 et 1970

TAB. 11 : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT DE L'ETAT 1962-1963 - 1970-1971

	1962/63		1966/67		1968/69		1970/71(a)	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
<u>Total des dépenses</u>	<u>26,3</u>	<u>100,0</u>	<u>45,8</u>	<u>100,0</u>	<u>68,5</u>	<u>100,0</u>	<u>101,6</u>	<u>100,0</u>
dont :								
<u>Services généraux</u>	<u>1,7</u>	6,5	<u>2,2</u>	4,8	<u>4,6</u>	6,8	<u>9,6</u>	9,5
dont :								
Administration	0,9		0,6		1,2		5,0	
Législation et justice	0,8		1,0		2,1		3,6	
Défense nationale	-		0,6		0,8		1,0	
<u>Transferts aux administrations locales</u>	<u>1,6</u>	6,2	-	-	<u>0,3</u>	0,4	<u>1,2</u>	1,2
<u>Prestations de service économiques et com- munautaires</u>	<u>19,6</u>	74,4	<u>34,8</u>	76,0	<u>42,9</u>	62,7	<u>66,4</u>	65,3
dont :								
Agriculture	14,5		15,8		16,2		19,9	
Sylviculture	0,1		2,2		1,3		1,6	
Réserves de faune et parcs nationaux	0,2		1,2		1,7		2,9	
Transports et communications	4,0		11,2		17,2		31,9	
Divers (eau incluse)	0,8		4,4		6,5		10,1	
<u>Services sociaux</u>	<u>2,7</u>	10,1	<u>7,8</u>	17,1	<u>18,2</u>	26,5	<u>21,4</u>	21,0
dont :								
Education nationale	1,3		2,1		8,2		6,0	
Santé publique	0,5		0,6		3,3		6,7	
Divers (habitat inclus)	0,8		5,1		6,7		8,7	
<u>Divers</u>	<u>0,7</u>	2,8	<u>1,0</u>	2,1	<u>2,5</u>	3,6	<u>3,0</u>	3,0

(a) estimation

Sources : Statistical Abstract 1964 et 1970

3.3.2.3. Structure du budget

Pour la période considérée de 1962-1963 à 1970-1971, le budget ordinaire a toujours été excédentaire sauf pour les années 1962-1963 et 1965-1966. Cet excédent a toujours augmenté, sauf en 1968-1969 (voir tableau n° 12). On constate néanmoins un déficit total grandissant lié à la croissance rapide du budget de développement dont le volume croissant témoigne de l'accentuation des efforts fait en faveur du développement.

TAB. 12 : BUDGETS 1962-1963 - 1970-1971 DU GOUVERNEMENT CENTRAL
(en millions d'U.C.)

Objet	62/63	64/65	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71
<u>Budget ordinaire</u>							
Recettes courantes	131	160	199	224	240	279	330
Dépenses courantes	132	159	192	208	225	255	290
Excédent ou déficit	-1	+1	7	16	15	24	40
<u>Budget de développe- ment</u>							
Dépenses de dévelop- pement	26	38	46	55	68	86	102
financées par/ grevées par :							
- excédent/déficit du budget ord.	-1	+1	7	16	15	24	40
- crédits intér.	2	8	23	26	24	50	34
- aides étrangères et emprunts	30	36	18	19	20	33	46
Excédent/Déficit	+5	+7	+2	+6	-9	+21	+18

Sources: Economic Survey 1968 et 1971 - Statistical Abstract 1964

Les déficits ont été financés à l'aide de fonds étrangers et intérieurs. Bien que ces derniers aient constitué l'essentiel de 1966-1967 à 1969-1970, l'importance de l'aide financière étrangère ne saurait être méconnue. Son montant en valeur absolue est de nouveau en augmentation continuelle depuis 1966-1967, à l'encontre de ce qui se passe pour les emprunts intérieurs, et représentait en 1970-1971 58 % de l'ensemble des crédits récemment consentis à l'Etat. Des efforts sont effectués en vue de financer les dépenses de développement à l'aide de fonds provenant du marché national des capitaux. L'émission d'obligations d'Etat (Government Bonds), qui a mobilisé un gros volume de fonds intérieurs en 1969-1970, a principalement été soutenue par le "National Social Security Fund", les compagnies d'assurances et les banques de commerce. Pour ce faire, les banques ont utilisé en particulier les avoirs bloqués des commerçants asiatiques qui, par suite des restrictions commerciales, ne pouvaient ou ne voulaient plus investir au Kenya. De même, en 1969-1970, le volume des crédits contractés auprès de la banque centrale augmenta sensiblement par l'émission de bons du trésor à court terme (Treasury Bills).

De cette situation budgétaire résulte un endettement public relativement élevé. Au cours des années 1960 à 1970, la dette du Kenya s'est continuellement accrue, passant de 182 millions à 448 millions d'U.C. Sur ce total, 64 % concernaient en 1970 les engagements intérieurs.

3.3.3. Prix : évolution et déterminants

Jusqu'ici les prix ont été très stables. Le gouvernement exerce, au moyen du "Costs and Prices Committee" et en vertu du "Price Control Act", un contrôle direct et indirect des prix. Le contrôle indirect se fait avant tout par le biais de participations que l'Etat possède ou par les subventions qu'il donne aux sociétés. Un arrêté du ministre des Finances et de la Planification Economiques de fin décembre

1971 a bloqué les prix des marchandises et des prestations de service à leur niveau du 22 décembre. Tous les commerçants, artisans, importateurs et producteurs doivent désormais s'adresser pour toute augmentation de prix au "Price Control Advisory Committee" nouvellement institué.

Les documents statistiques relatifs à l'évolution des prix, actuellement disponibles, sont incomplets. Les prix de détail et les indices des prix au consommateur relatifs aux revenus inférieurs et moyens sont disponibles pour Nairobi seulement ("Wage Earner's Index of Consumer Prices" pour les revenus inférieurs ou égaux à 588 U.C. par an; "Middle Income Index of Consumer Prices" pour revenus annuels compris entre 588 et 2.100 U.C.). Une enquête sur le coût de la vie à l'échelle nationale est actuellement en cours.

Les statistiques existantes montrent qu'à Nairobi les prix des denrées alimentaires sont restés dans l'ensemble assez stables, durant la période 1965-1970. Seuls les prix de la viande de boeuf ont augmenté de près de 15 %. La viande de mouton est également devenue sensiblement plus chère, tandis que le posho et le riz local ont baissé de prix. Les prix des textiles et des appareils ménagers se sont raffermis.

Le coût de la vie (sans loyer) a augmenté, pour les deux catégories de revenus, de 100 à 115 points (voir tableau n° 13) de décembre 1964 à mai 1971. Cette uniformité dans l'évolution s'explique en premier lieu par un accroissement des dépenses de denrées alimentaires - meilleure qualité, prix de la viande plus élevés. L'indice correspondant a augmenté respectivement de 21 % et 22 %. Les dépenses de lumière et d'eau, puis d'habillement dans la catégorie des revenus moyens, celles d' "household operation" pour la catégorie des revenus inférieurs ont augmenté encore plus fortement.

TAB. 13 : INDICES DU COUT DE LA VIE DE 1964 A 1971 (a) (NAIROBI)

	Pondé- ration	1964 déc.	1965 déc.	1966 déc.	1967 déc.	1968 déc.	1969 déc.	1970 déc.	1971 mai
Indices relatifs aux revenus inférieurs (1)	100	100	107	109	111	112	112	114	115
Denrées alimentaires	67	100	114	116	119	119	117	120	121
Boissons et tabac	8	100	106	107	110	113	117	117	117
Habillement et chaussures	8	100	103	103	102	106	109	109	108
Combustible et lumière	5	99	100	101	104	107	111	113	118
"Household Operation"	5	105	115	128	131	133	138	136	136
Repos et distractions	1	100	100	100	117	117	117	117	122
Transports	3	100	100	100	100	100	100	100	100
Indices relatifs aux revenus moyens (2)	100	100	101	106	109	109	111	113	115
Denrées alimentaires	41	100	108	112	116	115	117	121	122
Boissons et tabac	11	100	105	104	109	111	111	111	111
Habillement et chaussures	12	100	102	107	113	115	119	122	123
Installation et objets d'usage	6	100	100	109	103	108	107	108	108
Combustible, lumière et eau	4	100	100	102	108	113	115	123	126
"Household Operations"	4	100	101	108	106	107	106	109	109
Repos et distractions	2	100	100	111	111	111	111	121	121
Transports	10	100	104	112	113	113	113	113	116

(a) Mai 1971

(1) Ménages dont les revenus sont inférieurs à 588 U.C. par an

(2) Ménages dont les revenus sont compris entre 588 et 2.100 U.C. par an (4.200 shillings keryans)

Source : Economic Survey 1971

3.4. Relations économiques extérieures3.4.1. Commerce extérieur3.4.1.1. Balance commerciale

La balance commerciale du Kenya (voir tableau n° 14) est depuis longtemps de plus en plus déficitaire. Le déficit de 40 millions d'UC constaté en 1962 s'est haussé à 137 millions d'UC en 1970. Seule l'année 1969 fait apparaître un certain fléchissement de cette tendance, étant donné que les importations n'augmentèrent alors qu'assez faiblement, tandis que les exportations se développèrent rapidement. L'année suivante, le déficit de la balance commerciale se détériora lourdement d'environ 50 %. Cette tendance s'est poursuivie en 1971 et elle peut être expliquée en grande partie par un affaiblissement des termes de l'échange. Durant les seuls premiers mois de 1971, les prix à l'importation augmentèrent de 11 % alors que les prix à l'exportation diminuèrent de 5,6 %.

TAB. 14 : BALANCE COMMERCIALE 1962-1970 (en millions d'U.C.)

	1962	1964	1966	1967	1968	1969	1970
Importations							
non originaires d'Afrique Orientale	195	214	315	298	321	328	397
de l'Ouganda et de la Tanzanie	20	42	31	38	35	33	45
Total	215	246	346	336	356	361	442
Exportations							
en dehors de l'Afrique Orientale	106	131	162	149	162	177	201
réexportations	20	17	11	17	14	14	16
en Ouganda et en Tanzanie	49	74	82	74	74	81	88
Total	175	222	255	240	250	272	305
Balance commerciale							
avec les marchés non est-africains	-68	-66	-141	-132	-145	-136	-180
avec l'Ouganda et la Tanzanie	28	42	50	36	39	48	43
Total	-40	-24	-91	-96	-106	-88	-137

Sources : Economic Survey 1968 et 1971 - Statistical Abstract 1964

Par contre, la balance commerciale du Kenya avec les pays est-africains est continuellement positive : elle s'est maintenue presque constamment autour de 42 millions d'U.C. de 1964 à 1970.

La balance n'est donc négative qu'avec les pays n'appartenant pas à la communauté est-africaine. Sur le plan des échanges bilatéraux, le déficit en valeur absolue le plus élevé est atteint avec la Grande-Bretagne et s'élevait à lui seul à 75 millions d'U.C. en 1970. Le commerce le moins équilibré concerne celui avec le Japon où, en dépit de grosses importations, presque rien n'est exporté. La même année, la balance négative de 43 millions d'U.C. avec la CEE était également considérable. Il n'existe de balances positives qu'avec quelques Etats africains (voir aussi tableau n° 17).

3.4.1.2. Evolution et composition des exportations

Avec 289 millions d'U.C., l'ensemble des exportations représentait en 1970 20 % du produit intérieur brut au coût des facteurs (voir tableau n° 15) et consistait aux trois cinquièmes en café, thé et produits pétroliers. Le café représentait à lui seul 62 millions d'U.C. (22 % du total). La viande et les conserves de viande, le sisal, le pyrèthre, les cendres sodiques, les peaux, les noix de cajou et le ciment ont, en outre, une certaine importance.

Durant les années 1960, les exportations de produits pétroliers et de noix de cajou ont fortement progressé et, plus récemment, ce furent pour les cendres sodiques et le coton. Les exportations de maïs sont, par contre, nettement tombées par suite de sécheresse ou de mauvaises récoltes. Les goulots d'étranglement observés dans la production du pyrèthre et de l'extrait d'écorce à tanin ont également été la cause du recul des exportations correspondantes.

Comparées à celles des autres pays en voie de développement et, particulièrement, à celles des autres membres de la communauté est-africaine, les exportations du Kenya sont relativement diversifiées. Les produits agricoles n'en représentent, d'ailleurs, qu'une partie relativement modeste (entre 50 et 60 %, contre 70 % en Tanzanie et environ 80 % en Ouganda).

Les exportations à destination de l'Ouganda et de la Tanzanie, qui atteignaient en 1970 une valeur de 88 millions d'U.C., consistaient pour près de 39 %, cette année-là, en denrées alimentaires (1) et produits de demi-luxe; combustibles et produits chimiques constituaient un autre poste important. Tandis que les biens de consommation font preuve, depuis 1966, d'une tendance continuelle au recul, les semi-produits prennent de plus en plus d'importance. La part des exportations de denrées alimentaires tend à baisser, par suite du développement de l'auto-suffisance des autres pays est-africains.

(1) surtout produits laitiers et céréaliers (blé)

TAB. 15 : STRUCTURE ET VALEUR DES EXPORTATIONS (1) DU KENYA

Catégories de marchandises	1962		1964		1966		1968		1969		1970	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
<u>Denrées alimentaires, boissons et tabac</u>	<u>85,0</u>	<u>54,9</u>	<u>101,6</u>	<u>49,8</u>	<u>114,9</u>	<u>47,3</u>	<u>113,9</u>	<u>48,3</u>	<u>128,4</u>	<u>49,8</u>	<u>273,3</u>	<u>51,0</u>
dont :												
Café	29,9	19,3	43,2	21,1	52,7	21,6	35,9	15,2	47,2	18,3	62,4	21,6
Thé	16,2	10,5	18,0	8,8	25,7	10,6	29,1	12,3	32,5	12,6	37,1	12,8
Viande et conserves de viande	9,1	5,9	7,0	3,4	9,4	3,8	9,4	4,0	8,3	3,2	9,0	3,1
Noix de cajou	0,3	0,2	0,8	0,4	1,3	0,5	1,7	0,7	1,9	0,7	4,5	1,5
Ananas	1,9	1,2	2,4	1,2	1,5	0,6	1,2	0,5	2,0	0,8	1,9	0,7
Maïs (non moulu)	2,8	1,8	-	-	-	-	13,4	5,7	7,8	3,0	-	-
<u>Matières premières et carburants</u>	<u>31,6</u>	<u>20,4</u>	<u>50,1</u>	<u>24,4</u>	<u>64,6</u>	<u>26,5</u>	<u>59,6</u>	<u>25,3</u>	<u>65,6</u>	<u>25,4</u>	<u>69,7</u>	<u>24,2</u>
dont :												
Produits pétroliers	0,1	0,1	13,2	6,5	29,3	12,0	30,1	12,8	35,0	13,6	38,6	13,4
Sisal	12,1	7,8	16,9	8,3	9,4	3,8	5,1	2,1	4,8	1,9	5,2	1,8
Extrait de pyrèthre	7,6	4,9	6,1	3,0	6,7	2,8	7,0	3,0	6,2	2,4	4,9	1,7
Peaux	3,8	2,5	3,6	1,8	7,2	3,0	4,7	2,0	5,2	2,0	4,6	1,6
Coton	1,2	0,8	1,8	0,9	2,4	1,0	1,1	0,5	2,1	0,8	3,4	1,2
<u>Semi-produits et produits finis</u>	<u>37,2</u>	<u>24,1</u>	<u>51,7</u>	<u>25,3</u>	<u>63,0</u>	<u>25,8</u>	<u>60,9</u>	<u>25,9</u>	<u>63,1</u>	<u>24,4</u>	<u>71,3</u>	<u>24,7</u>
dont :												
Cendres sodiques	3,5	2,2	2,0	0,9	3,1	1,3	3,2	1,3	2,5	1,0	4,7	1,6
Ciment	3,2	2,1	4,7	2,3	4,8	2,0	6,1	2,6	6,6	2,6	8,6	3,0
<u>Divers</u>	<u>0,9</u>	<u>0,6</u>	<u>1,0</u>	<u>0,5</u>	<u>1,0</u>	<u>0,4</u>	<u>1,1</u>	<u>0,5</u>	<u>0,9</u>	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>	<u>0,1</u>
Total	154,6	100,0	204,4	100,0	243,5	100,0	235,6	100,0	258,0	100,0	288,6	100,0

(1) Exportations vers la Tanzanie et l'Ouganda comprises, mais réexportations non comprises

Sources : Statistical Abstract 1970 ; Economic Survey 1971

Le East African Customs and Excise Dept. estime les exportations à 295 millions d'U.C. en 1971

3.4.1.3. Evolution et composition des importations

Avec 442 millions d'UC l'ensemble des importations représentait en 1970 30 % du produit intérieur brut au coût des facteurs. Leur valeur a plus que doublé au cours de la période 1962-1970 (+ 24 % entre 1969 et 1970) (voir tableau n° 16). Près de 37 % consistaient en équipements de transport et autres biens d'équipement. Métaux, carburants et produits chimiques formaient avec les semi-produits un autre poste important. La part des semi-produits et des produits finis est passée, dans l'ensemble, de 65,2 % en 1962 à 75,3 % en 1970.

La part des denrées alimentaires, boissons et tabac a continuellement diminué de 1962 à 1969, mais elle a à nouveau augmenté, en 1970, indice de la pénurie de denrées alimentaires qui sévit au Kenya et devrait s'aggraver encore à l'avenir, si le taux d'accroissement démographique demeurait élevé.

Parmi les importations originaires d'Ouganda et de Tanzanie, qui atteignaient en 1970 44,8 millions d'UC, les denrées alimentaires - sucre, margarine, graisses à friture, fruits et légumes - constituent traditionnellement le poste le plus important. Leur part s'élevait à 35 % en 1970 (30 % en 1966). Parmi les importations originaires des pays de la communauté est-africaine, les textiles (dont la part représente environ 21 %), les matières premières et les métaux jouent un rôle non négligeable.

3.4.1.4. Orientation géographique des échanges

Les échanges commerciaux avec la Communauté européenne représentent une part importante du commerce extérieur du Kenya. Dans l'ensemble, la part de la CEE dans les exportations totales du Kenya tend à diminuer légèrement, alors que les importations en provenance de la Communauté européenne, au cours de la dernière décade, se sont stabi-

TAB. 16 : STRUCTURE ET VALEUR DES IMPORTATIONS (1) DU KENYA

Catégories de marchandises	1962		1964		1966		1968		1969		1970	
	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%	millions U.C.	%
<u>Denrées alimentaires, boissons et tabac</u>	<u>32,8</u>	<u>15,2</u>	<u>33,9</u>	<u>13,7</u>	<u>45,4</u>	<u>13,1</u>	<u>28,8</u>	<u>8,1</u>	<u>22,0</u>	<u>6,1</u>	<u>33,9</u>	<u>7,6</u>
dont :												
Huiles et graisses végétales	3,6	1,7	3,8	1,5	6,1	1,8	5,2	1,5	5,8	1,6	-	-
Sucre	7,3	3,4	10,4	4,2	8,6	2,5	5,5	1,5	3,1	0,9	-	-
Fruits et légumes	4,9	2,3	2,5	1,2	3,2	0,9	2,7	0,8	2,9	0,8	-	-
Thé	1,1	0,5	4,8	2,0	3,4	1,0	2,7	0,8	1,7	0,5	-	-
Maïs (non moulu)	1,5	0,7	-	-	10,3	3,0	-	-	-	-	-	-
<u>Matières premières et carburants</u>	<u>32,2</u>	<u>15,0</u>	<u>37,7</u>	<u>15,3</u>	<u>48,9</u>	<u>14,1</u>	<u>55,0</u>	<u>15,5</u>	<u>56,3</u>	<u>15,6</u>	<u>62,2</u>	<u>14,1</u>
dont :												
Pétrole brut	-	-	20,4	8,3	25,5	7,4	27,0	7,6	28,5	7,9	30,9	7,0
Kérosène	3,5	1,6	1,3	0,5	2,9	0,8	2,8	0,8	2,8	0,8	-	-
Graisses et huiles de graissage	0,4	0,2	1,4	0,6	1,5	0,4	3,1	0,9	2,2	0,6	-	-
Fibres synthétiques	0,4	0,2	0,9	0,4	2,3	0,7	2,4	0,7	2,8	0,8	-	-
<u>Semi-produits et produits finis</u>	<u>140,2</u>	<u>65,2</u>	<u>164,6</u>	<u>66,8</u>	<u>238,0</u>	<u>68,8</u>	<u>257,4</u>	<u>72,3</u>	<u>272,9</u>	<u>75,7</u>	<u>333,0</u>	<u>75,3</u>
dont :												
Fer et acier	13,2	6,1	11,7	4,8	15,2	4,4	18,3	5,1	21,2	5,9	26,9	6,1
Papier et papeterie	7,4	3,4	9,0	3,6	12,7	3,7	13,6	3,8	15,9	4,4	18,6	4,2
Véhicules de tourisme	8,4	3,9	7,9	3,2	11,6	3,4	10,5	3,0	13,8	3,8	16,7	3,8
Cotonnades	10,5	4,9	10,8	4,4	14,2	4,1	12,7	3,6	11,5	3,2	11,2	2,5
Produits synthétiques	3,3	1,6	6,4	2,6	7,6	2,2	8,9	2,5	6,6	1,8	10,8	2,4
Produits pharmaceutiques et médicaux	3,4	1,6	4,0	1,6	4,6	1,3	6,1	1,7	6,9	1,9	7,6	1,7
Engrais	2,2	1,0	3,7	1,5	6,7	1,9	5,8	1,6	7,2	2,0	-	-
<u>Divers</u>	<u>9,9</u>	<u>4,6</u>	<u>10,1</u>	<u>4,2</u>	<u>13,5</u>	<u>4,0</u>	<u>14,6</u>	<u>4,1</u>	<u>9,4</u>	<u>2,6</u>	<u>13,4</u>	<u>3,0</u>
Total	215,1	100,0	246,3	100,0	345,9	100,0	355,9	100,0	360,6	100,0	442,4	100,0

(1) Importations originaires de Tanzanie et d'Ouganda comprises

Sources : Statistical Abstract 1970 ; Economic Survey 1971

lisées autour de 45 % des importations kenyanes. Une grande part de ces échanges commerciaux se font avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Bien que son importance décroisse, la Grande-Bretagne reste encore le principal partenaire commercial du Kenya. En 1970, 14,4 % des exportations kenyanes étaient destinés à la Grande-Bretagne, alors que 26,3 % des importations de la même année provenaient de ce pays.

L'analyse du tableau n° 17 indique que la part de la Grande-Bretagne dans les importations kenyanes est constamment supérieure à sa contribution aux exportations totales du Kenya. L'Allemagne vient en seconde position derrière la Grande-Bretagne. En 1970, elle absorbait 6,6 % des exportations kenyanes et contribuait à 7,1 % de ses importations. La part de l'Allemagne dans les exportations kenyanes tend à diminuer alors qu'elle augmente légèrement pour les importations.

Lorsque l'on considère les exportations vers la Communauté des Six, on s'aperçoit que l'importance de celle-ci s'est réduite au cours des années, traduisant certaines restrictions qu'elle a établies dans le domaine agricole. Mais ceci souligne aussi la politique de diversification géographique des exportations poursuivie par le Kenya et qui est, d'autre part, confirmée par l'importance accrue du "reste du monde" dans ses exportations.

La communauté est-africaine tient une place importante dans le commerce extérieur du Kenya. Le tableau n° 17 montre que les flux commerciaux entre la communauté est-africaine et le Kenya sont nettement déséquilibrés. La communauté est-africaine a absorbé, en 1970, 30,5 % des exportations kenyanes alors que ses exportations vers le Kenya ne représentaient que 10,1 % des importations kenyanes. Les échanges commerciaux avec le reste du continent africain restent assez faibles et on observe ici aussi le même déséquilibre entre les exportations et les importations.

Le Japon devient un partenaire commercial important puisque en 1970 9,6 % des importations kenyanes proviennent de ce pays. Les

TAB. 17 : COMMERCE EXTERIEUR DU KENYA PAR PAYS DE 1962 A 1970 (en %)

	Exportations					Importations				
	1962	1964	1966	1968	1970	1962	1964	1966	1968	1970
CEE (Danemark et Irlande non inclus)	38,5	30,1	32,2	32,9	27,3	45,2	43,1	47,8	47,0	44,4
Grande-Bretagne	18,4	13,8	15,5	18,9	14,4	30,3	26,8	30,6	28,4	26,3
Rep.Féd. d'Allemagne	(13,5)	(9,9)	(9,4)	(7,0)	(6,6)	(5,3)	(7,9)	(6,5)	(7,2)	(7,1)
Pays-Bas	(2,8)	(2,8)	(4,0)	(3,4)	(3,6)	(3,4)	(2,4)	(2,6)	(2,7)	(2,6)
Italie	(2,3)	(1,5)	(1,9)	(1,5)	(1,5)	(2,4)	(2,1)	(2,9)	(3,8)	(3,8)
France	(1,0)	(1,2)	(0,9)	(1,5)	(0,5)	(2,4)	(2,3)	(2,9)	(3,2)	(3,2)
Union belgo-luxembourgeoise	(0,5)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(1,3)	(1,4)	(2,2)	(1,7)	(1,3)
EFTA (sans la Grande-Bretagne)	2,1	3,1	2,8	2,4	4,3	2,8	3,4	2,9	3,1	3,5
Europe de l'Est	0,1	2,1	1,7	1,6	1,0	0,5	2,0	3,5	2,0	1,2
Etats-Unis	6,8	6,5	6,1	5,0	6,1	7,4	5,5	9,1	6,2	7,5
Canada	1,7	2,5	2,4	1,5	1,8	0,2	0,3	0,4	0,6	0,5
Communauté est-africaine	31,4	35,4	33,5	31,3	30,5	9,6	12,9	9,1	9,7	10,1
Afrique (sans la communauté est-africaine)	6,4	5,2	6,5	9,4	6,5	5,0	2,2	1,1	0,8	0,7
Japon	2,2	2,2	2,1	2,0	1,2	7,0	8,1	2,2	6,3	9,6
Inde	1,9	1,8	1,8	2,0	2,7	3,2	2,7	2,8	2,2	2,0
Iran	-	-	0,2	0,7	0,3	6,9	2,3	6,4	7,0	5,6
Reste du monde	8,9	11,1	10,7	11,2	18,3	12,2	17,5	14,7	15,1	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Statistical Abstract 1970, Economic Survey 1971

exportations kenyanes vers le Japon stagnent autour de 2 % des exportations totales.

Les échanges commerciaux avec les Etats-Unis sont assez stables et ils fluctuent autour de 6 et 7 % des exportations et des importations.

L'Iran joue également un certain rôle dans le commerce extérieur du Kenya, surtout en lui fournissant du pétrole.

3.4.1.5. Termes de l'échange

Le rapport entre les prix des articles d'exportation et des articles d'importation est resté remarquablement stable depuis 1960. La relative diversification de ses exportations a donc évité au Kenya la détérioration des termes de l'échange dont se plaignent, à juste titre, plusieurs de ses voisins.

TAB. 18 : TERMES DE L'ECHANGE (1964 = 100)

	1960	1962	1966	1968	1970
Indice des prix à l'importation	100	94	102	104	109
Indice des prix à l'exportation	102	95	102	100	108
Terms of Trade	102	101	100	97	99

Sources : Economic Survey 1971 et Statistical Abstracts
(pour 1960-1964)

3.4.2. Balance des paiements

Comme il a déjà été exposé ci-dessus, la balance commerciale a toujours été déficitaire au cours des années passées. Depuis 1966, ces déficits ne peuvent même plus être équilibrés par un excédent de la balance des prestations de service ou des dons gratuits. Le déficit de la balance ordinaire a donc subsisté ces dernières années (voir tableau n°19).

3.4.2.1. Services

Une caractéristique du Kenya est le niveau normalement positif

TAB. 19 : EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE 1962 A 1970 (en millions d'U.C.) (1)

Objet	1962	1964	1966	1968	1969	1970
Exportations fob	187,6	216,4	243,0	234,9	249,5	278,3
Importations cif	<u>216,2</u>	<u>242,7</u>	<u>313,0</u>	<u>338,2</u>	<u>338,2</u>	<u>419,0</u>
Balance commerciale	- 28,8	- 26,3	- 70,0	-103,3	- 88,8	-140,3
Recettes de fret et d'assurances	10,9	21,5	26,0	25,5	26,9	29,1
Dépenses de fret et d'assurances	<u>15,7</u> - 4,5	<u>1,4</u> + 20,4	<u>1,4</u> + 24,6	<u>0,6</u> + 24,9	<u>0,3</u> + 26,6	<u>0,6</u> + 28,6
Autres recettes de transport	34,7	26,3	34,2	42,3	49,6	51,8
Autres dépenses de transport	<u>10,9</u> + 22,1	<u>15,1</u> + 11,2	<u>19,3</u> + 14,8	<u>23,8</u> + 18,5	<u>24,5</u> + 25,2	<u>25,5</u> + 26,0
Recettes de voyage	15,7	26,3	40,3	48,3	46,8	51,5
Dépenses de voyage	<u>10,6</u> + 5,0	<u>19,0</u> + 7,3	<u>15,7</u> + 24,6	<u>21,6</u> + 26,9	<u>21,2</u> + 25,5	<u>19,3</u> + 32,5
Autres recettes	28,0	44,5	42,6	43,7	49,0	51,0
Autres dépenses	<u>14,0</u> + 14,0	<u>15,8</u> + 28,8	<u>26,0</u> + 16,8	<u>35,3</u> + 8,4	<u>40,6</u> + 8,4	<u>40,3</u> + 10,6
Solde du revenu des facteurs	- <u>21,3</u>	- <u>27,4</u>	- <u>34,2</u>	- <u>39,8</u>	- <u>28,8</u>	- <u>18,5</u>
Balance des prestations de service	+ <u>15,4</u>	+ <u>40,3</u>	+ <u>46,8</u>	+ <u>38,9</u>	+ <u>56,8</u>	+ <u>79,2</u>
Balance des transferts (solde)	+ <u>26,3</u>	+ <u>35,0</u>	+ <u>5,0</u>	+ <u>24,9</u>	+ <u>22,7</u>	+ <u>20,7</u>
Balance des postes courants	+ 12,9	+ 49,0	- 18,2	- 39,5	- 9,2	- 40,3
Apports de capitaux publics	8,7	0,3	39,5	19,9	26,6	49,8
Apports de capitaux privés	0,3	-42,8	2,8	25,2	35,3	31,6
Balance des mouvements de capitaux à long terme	+ 9,0	- 42,6	+ 42,3	+ 45,1	+ 61,9	+ 81,2
Balance globale	+ 21,8	+ 6,4	+ 24,1	+ 5,6	+ 52,6	+ 40,9

(1) Les imprécisions résultent de l'inconsistance de certaines données numériques originales

Sources : Economic Survey 1964, 1968 et 1971 ; Statistical Abstract 1970

de la balance des prestations de service, qui s'explique, pour une bonne part, par le tourisme et les recettes apportées par le fret de transit avec l'Ouganda, le Rwanda et le Zaïre. Selon les toutes dernières conceptions du plan, les recettes dues au tourisme doivent augmenter de 14 % par an (voir tableau n° 19).

3.4.2.2. Capitaux

Jusqu'à présent, le mouvement des capitaux au Kenya est caractérisé par un afflux permanent de capitaux publics et privés qui compense largement les sorties de capitaux et les remboursements de la dette publique. La balance des capitaux présente un excédent en augmentation constante, depuis le déficit observé en 1964. Cette tendance n'a été stoppée qu'en 1967, lorsqu'à la suite de l'incertitude consécutive à la dévaluation de la livre, on eût à signaler des fuites de capitaux.

Les excédents de la balance des comptes, obtenus surtout grâce aux apports - considérablement accrus depuis 1970 - de capitaux à long terme, ont conduit à un gonflement des réserves en devises. Celles-ci s'élevaient à 166,9 millions d'U.C. à fin 1969 et à 235,9 millions d'U.C. à fin 1970. Cependant, la situation des réserves en devises, correspondant autrefois à sept ou huit mois d'importations, s'est dégradée au cours de l'année 1971. En novembre de cette dernière année, elles étaient tombées à 174,5 millions d'U.C. (contre 249,5 millions d'U.C. au mois de mars), soit de quoi couvrir quatre mois des importations en forte progression depuis le premier semestre 1971.

3.4.2.3. Dette extérieure et service de la dette

A la fin de 1971, la dette extérieure totale notifiée du Kenya était estimée par l'OCDE à 472,1 millions d'U.C. dont 382 millions d'U.C. ont déjà été versés (tableau n° 20). Les principaux pays créditeurs sont, par ordre d'importance, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède. Parmi les organismes internationaux, c'est le groupe de la Banque Mondiale qui est jusqu'ici le plus grand créancier du Kenya.

Du point de vue global, le Kenya disposait à la fin de 1971 de 329 millions d'U.C. représentant le montant actualisé de ses engagements extérieurs totaux (y compris les montants non versés) vis-à-vis de l'étranger. Ces engagements extérieurs représentaient à peu près 23 % du PNB au Kenya, contre 22 % en Tanzanie et 16 % en Ouganda. Pour certains pays, le poids relatif de ces engagements extérieurs est beaucoup plus élevé.

Le service de la dette extérieure mobilise une partie des devises qui proviennent pour une grande part des exportations. On estime aujourd'hui que le Kenya devrait utiliser en moyenne l'équivalent de 4 % de ses recettes d'exportations pour les paiements au titre du service de la dette. Ce pourcentage est de 7 % pour la Tanzanie et 5 % pour l'Ouganda.

Si l'on compare le Kenya à d'autres pays africains, on s'aperçoit que jusqu'à présent le niveau de ses engagements extérieurs est moyen ainsi que le niveau du service de la dette.

3.4.2.4. Equilibre structurel de la balance des paiements

D'une façon générale, la situation de la balance des paiements est bonne. On ne saurait lui dénier pourtant une sensibilité latente aux crises. D'un côté, le rapport des balances partielles entre elles est structurellement défavorable de sorte que la balance courante souffre d'un déficit chronique. D'autre part, la dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers, publics et privés, tendrait plutôt à s'accroître car le déficit de la balance commerciale devrait continuer à augmenter en dépit des restrictions d'importations qui viennent d'être décidées dans le cadre des efforts renouvelés d'industrialisation. Les taux d'accroissement relativement élevés obtenus par le tourisme ne parviendront pas non plus à atténuer sensiblement cette tendance.

TAB. 20 DETTE EXTERIEURE DU KENYA (fin 1971)

P a y s	Encours total de la dette notifiée (y compris les montants non versés) en millions d'U.C.	Moyenne annuelle ajustée des paiements dus au titre du service de la dette (1) au cours des années 1 à 15 en % des exportations courantes	Montants actualisés des engagements extérieurs totaux (y compris les montants non versés) en millions d'U.C.	Engagements extérieurs totaux actualisés en % du PNB
Kenya	472,1	4 %	362,9	23 %
Tanzanie	626,3	7 %	276,3	22 %
Ouganda	255	5 %	182,4	16 %

(1) y compris le service de la dette non versée

Source : OECD

3.4.3. Régime des échanges

Le Kenya a poursuivi jusqu'ici, comparé aux autres Etats africains, une politique commerciale relativement libérale. Ceci s'applique cependant davantage au commerce extérieur qu'aux échanges intérieurs qui ont été assez strictement réglementés par les lois et les mesures administratives prises dans le cadre de la kenyanisation. Le "Trade Licensing Act" de 1968, par exemple, n'autorise plus les étrangers à commercer que dans certaines zones urbaines réservées aux affaires et peut même limiter aux seuls nationaux le commerce de certaines catégories de marchandises. L'Etat qui ne possède encore qu'une participation modeste, mais croissante dans l'activité commerciale du pays, s'efforce d'encourager les commerçants nationaux en leur accordant des crédits bancaires et en ouvrant des centres de formation. Il encourage aussi activement les associations entre nationaux et étrangers face aux risques industriels et commerciaux. Dans la réalisation de ces efforts, la société nationale de commerce (Kenya National Trading Corporation) fondée en 1966, occupe, de droit, une position-clé dans la mesure où elle possède déjà certains monopoles et développe sans cesse son réseau de distribution. C'est à elle qu'incombe, entre autres choses, la première livraison du sucre, du sel, de l'huile de table, de certains textiles et du ciment.

Le Kenya a pratiqué, en ce qui concerne le commerce extérieur, une politique de la "porte ouverte, mais gardée". Les réglementations effectuées jusqu'ici par l'Etat ont pris la forme de droits de douane différentiels qui n'étaient généralement pas aussi restrictifs que ceux des autres Etats africains du Commonwealth ayant atteint un niveau d'industrialisation comparable. La société nationale de commerce ne participe encore provisoirement que modestement au commerce extérieur. Fait fonction d'agent de l'Etat dans ce secteur, l'"Export Promotion Council" qui fait office de courtier et à qui incombent entre autres publicité et expositions.

Mais, pour mettre un frein au rétrécissement des réserves en devises, des mesures protectionnistes radicales ont néanmoins été prises, au début de 1972, dans le domaine du commerce extérieur. C'est ainsi que le gouvernement a décidé de stopper l'importation de certaines marchandises susceptibles d'être fabriquées sur place. Pour certaines autres catégories de marchandises, qui ne relèvent pas des "essentiels", ont en outre été fixés des contingentements. Les effets de ces mesures commencent à se faire sentir et la Banque Centrale du Kenya a récemment annoncé une amélioration sensible des réserves en devises.

IV. STRUCTURES SOCIALES4.1. Emploi, salaires, revenus4.1.1. Structure de l'emploi

En 1970, le nombre des salariés s'élevait à 645.000 en chiffres ronds, ce qui correspond à environ 13 % de la population active. Compte tenu de la pénurie de terres et des possibilités limitées de "self-employment" qui en résultent, ce faible taux de l'emploi est doublement grave. Etant donné le taux élevé de l'accroissement de la population, on peut prévoir pour les années qui viennent une situation de l'emploi plus grave encore. Dès 1969, on comptait un candidat au travail pour 2,2 salariés. Le nombre de chômeurs pourrait, même en cas d'évaluation optimiste du taux de croissance économique (7 % par an), atteindre 1,2 million en 1985. Ce chiffre inclut également une estimation du chômage "déguisé" qui règne dans les campagnes.

En 1970, le gouvernement, les syndicats et les employeurs conclurent pour la seconde fois un "tripartite agreement" visant à faire augmenter de 10 % les effectifs employés par les entreprises occupant plus de 10 personnes, y compris le gouvernement. Pendant l'année où cet accord fut appliqué, les salaires furent bloqués et toutes grèves et activités syndicales furent interdites. La mise en application de cet accord révéla une partie du chômage "déguisé" contribuant par la suite à accroître plutôt qu'à réduire le nombre des chômeurs officiellement enregistrés.

Si l'on considère la ventilation des salariés par secteurs, on constate une sensible diminution dans le domaine agricole. Celui-ci occupait encore 32 % des salariés en 1966, mais 28 % seulement en 1970. Par contre, le nombre des salariés du secteur public a augmenté : leur part est passée de 34 % à 38 % durant la même période. Ainsi, l'Etat est l'employeur le plus important. Le nombre des salariés des autres secteurs a certes également augmenté mais leurs parts

respectives sont restées pratiquement constantes. Au cours de la période 1966-1970, le nombre des salariés ne s'est accru que d'environ 15.000 par an.

4.1.2. Evolution des salaires réels

L'évolution des salaires au cours de la période 1964-1970 a beaucoup varié d'un secteur à l'autre (voir tableau n° 21); s'ils ont augmenté de 30 % dans le secteur public, l'augmentation a été dans l'ensemble de 41 %. A des augmentations relativement faibles de 22,5 % dans l'agriculture et de 11 % seulement dans le secteur des prestations de service, s'opposent des augmentations de 101 % dans les mines et de 70 % dans le bâtiment et les travaux publics. Les augmentations dans le secteur public présentent de grandes disparités. Entre 1966 et 1970, les revenus des employés de transports augmentèrent de 20 % contre 60 % pour les employés du gouvernement et 90 % pour ceux des sociétés para-étatiques.

TAB. 21 REVENUS MOYENS DES EMPLOYES DE 1964 A 1970 (1) (en U.C.)

Secteurs	1964	1966	1968	1970
Secteur privé				
Agriculture	171	184	199	209
Mines	480	653	676	965
Artisanat et réparations	672	809	909	1.028
Bâtiment et travaux publics	541	723	711	922
Energie	1.047	1.242	1.452	
Commerce	1.062	1.207	1.456	1.604
Transports	852	1.106	1.116	1.171
Prestations de service	561	629	536	621
Secteur public	688	816	847	897
Total	518	618	675	732

(1) Etrangers et experts compris

Source : Economic Survey 1968 et 1971

4.1.3. Répartition du revenu national

Le revenu à prix courants par habitant s'élevait en 1970 à 140 U.C., ce qui correspond à une augmentation de 16 % par rapport à 1966. Si l'on rapporte le produit intérieur brut à prix courants aux 5 millions de personnes susceptibles d'être intégrées dans le processus productif, on obtient une quote-part par habitant de 314 U.C. qu'on peut comparer au revenu moyen des salariés qui, la même année, s'élevait à 732 U.C.

L'écart maximum entre les revenus salariaux les plus bas (ouvrier agricole : moyenne 98 à 112 U.C.) et les revenus afférents aux fonctions les plus élevées de l'administration et du gouvernement (9.800 U.C.) se situe presque dans le rapport de 1 à 100. Comme, par ailleurs, les salaires urbains augmentent toujours plus vite que ceux des ouvriers agricoles - un ouvrier de la ville gagne environ de 3 à 5 fois plus qu'un ouvrier agricole -, la différence s'accroît.

4.2. Enseignement et recherche scientifique

Au Kenya, l'enseignement est largement calqué, dans son organisation comme dans son contenu, sur le modèle britannique. En dépit de certaines initiatives, la discordance est énorme entre l'orientation générale du système d'enseignement et les besoins socio-économiques du pays. Une formation plus orientée vers la pratique dans certains domaines essentiels, surtout du niveau moyen (tels que, par exemple, ouvriers, spécialistes et chefs d'équipe, chefs d'atelier, assistants médicaux, moniteurs agricoles, cadres du "middle management" dans les entreprises et les hôtels), pourrait conduire à une sensible amélioration des perspectives d'emploi des élèves sortants des écoles.

4.2.1. Effectifs enrôlés

Le taux de scolarisation moyen à l'école primaire est passé de 50 % en 1965 à 70 % en 1970. En 1970, 1,4 million d'élèves étaient

formés par 44.000 enseignants. Un quart environ des élèves sortant de l'école primaire accède au niveau secondaire. On y comptait, en 1970, 135.000 élèves et 6.000 enseignants enregistrés. Le nombre des élèves des écoles normales, où en 1970 plus de 8.000 étudiants étaient formés par près de 600 professeurs, est remarquablement élevé. Le secteur des écoles professionnelles, où n'étaient inscrits qu'à peine 2.500 élèves formés par 160 enseignants, est, par contre, relativement faible. A la même époque, 2.900 jeunes gens à peine faisaient leurs études à l'institut polytechnique, tandis que 6.352 étudiants kenyans étudiaient à l'université de Nairobi ou à l'étranger. Sur les 3.500 étudiants immatriculés à Nairobi en 1970, 65 % étaient des étrangers (voir tableau n° 22).

4.2.2. Organisation du système d'enseignement

4.2.2.1. Cycle primaire

Le système d'enseignement comporte un cycle primaire à 7 classes assez bien développé, dont le taux de scolarisation doit être porté à 80 % d'ici 1980. La majorité des élèves quitte cependant l'école avant la fin des études (Standard VII), sans qualification suffisante pour occuper immédiatement une fonction de type moderne mais assez scolarisé pour aspirer à un mode de vie urbain.

4.2.2.2. Ecole secondaire

L'enseignement secondaire, qui comprend 6 classes, avait surtout jusqu'ici une orientation théorique et servait - conformément au modèle britannique - à préparer à des études de perfectionnement au niveau universitaire. Le plan actuellement en cours prévoit la mise sur pied de cours de formation pratique en agronomie, techniques industrielles, commerce et en économie générale. Outre les 850 écoles secondaires, on compte quatre écoles techniques supérieures (Secondary Technical Schools) et neuf écoles professionnelles.

4.2.2.3. Ecole normale

La formation des instituteurs des écoles primaires est assurée dans 25 "Primary Teacher's Colleges". Deux écoles normales supérieures

forment les enseignants des écoles primaires supérieures et des écoles supérieures. L'enseignement agronomique supérieur est donné par l'"Embu Institute of Agriculture" qui forme des assistants agronomes en deux ans.

4.2.2.4. Formation supérieure

L'université de Nairobi - autrefois, élément de l'université d'Afrique Orientale - s'en est détachée en 1970. La formation technique supérieure incombe à l'Institut Polytechnique ouvert à Nairobi en 1961.

4.2.2.5. Formation des adultes

L'"Institute of Adult Studies" est exclusivement orienté vers la formation des adultes. Il existe en outre une série d'institutions qui se sont fixées pour but un perfectionnement spécialisé - tels les 29 "Farmers Training Centres" pour l'agriculture, les cours du "Kenya Institute of Administration" pour l'économie et l'administration, et ceux du "Industrial Vocational Centre" pour la petite et la moyenne industrie.

4.3. Santé

Les institutions sanitaires sont trop rares, mal réparties et souvent mal équipées. Environ 40 % des enfants meurent encore avant l'âge de 5 ans. En 1969, il y avait 13.300 lits d'hôpital, c'est-à-dire 1,3 lit pour 1.000 habitants, 165 centres sanitaires et 455 dispensaires. Les rares unités "self help" construites (133 étaient prévues par le plan) ne sont pas entrées en fonction faute de personnel spécialisé. Il y avait en 1969 866 médecins (dont 732 étrangers) et 6.019 faisant partie du personnel médical (dont 1.121 étrangers).

TAB. 22 : EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DE 1961 A 1970

Désignation	1961	1968	1969	1970
<u>Ecoles primaires</u>	5.725	6.135	6.111	6.116
Elèves	870.448	1.209.680	1.282.297	1.398.750
Instituteurs	20.192	37.923	38.312	43.799
dont : enseignants étr.	.	1.267	1.243	.
<u>Ecoles secondaires</u>	105	601 ⁽¹⁾	694	850
Elèves	22.167	101.361	115.246	134.865
Professeurs	1.316	4.645	5.267	5.863
dont : enseignants étr.	.	2.589	2.801	.
<u>Ecoles professionnelles</u> ⁽²⁾	21	11	10	10
Elèves	2.094	2.036	2.344	2.483
Professeurs	233	130	145	157
dont : enseignants étr.		majorité		
<u>Ecoles normales</u>	45	28 ⁽³⁾	27	27
Etudiants	3.897	6.634	7.149	8.057
Professeurs	310	468	522	587
dont : enseignants étr.		majorité		
<u>Institut Polytechnique</u>				
Etudiants (4)	-	1.832	2.041	2.858
Enseignants	-	250	290	.
dont : enseignants étr.	-	170	183	.
<u>Université</u>				
Etudiants kenyans (5)		698	832	1.226
Etudiants étrangers		1.520	1.779	2.240

- (1) A partir de 1964 sont incluses 4 écoles techniques supérieures qui regroupaient en 1968 1.596 élèves au total.
- (2) Y compris le Mombasa Technical Institute qui comptait 632 étudiants à plein temps en 1969, ainsi que 2 écoles privées groupant 213 élèves en 1968
- (3) Diminution du nombre par suite de regroupements.
- (4) Etudiants à plein temps et à temps partiel.
- (5) Etudiants kenyans à l'étranger en 1969-1970 ; 680 en Ouganda et en Tanzanie, 4.446 outre-mer.

Sources : Plan de développement 1970-1974 ; Statistical Abstract 1970 ; Economic Survey 1970

V. POUVOIR ECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE

5.1. Organisation du pouvoir économique

5.1.1. Importance relative et rôle des secteurs public et privé, national et étranger

Les déclarations de programme les plus importantes du gouvernement kenyan sur la politique de développement se trouvent dans le manifeste électoral publié en 1963 par le parti gouvernemental KANU et le "Sessional Paper No. 10" voté par le parlement en 1965, sur "African Socialism and its Application to Planning in Kenya". Les constatations qui y sont formulées, correspondent encore aujourd'hui, dans une très large mesure, aux objectifs officiels de la politique gouvernementale. Les critères socio-économiques suivants caractérisent ce "socialisme africain" :

- différentes formes de propriété ;
- contrôles gouvernementaux visant à s'assurer que la propriété est utilisée dans l'intérêt de la communauté toute entière,
- dispersion de la propriété pour empêcher toute concentration de puissance économique.

Ces objectifs sont rapidement commentés ci-après.

5.1.1.1. Formes de propriété

Côte à côte, existent en principe des formes de propriétés privées, étatiques et corporatives, jouissant des mêmes droits et complémentaires les unes des autres. La propriété privée prédomine de facto. La nationalisation d'entreprises privées appartenant à des étrangers ou des nationaux, ne peut avoir lieu que dans certains cas exceptionnels - intérêt national pressant, manque d'autres possibi-

lités de contrôle - et implique une indemnisation appropriée. Des indemnités adéquates ont été versées lorsque les fermes appartenant à des Européens furent transférées à des Africains . Il est prévu de promouvoir intensément les coopératives agricoles de production et les organismes de commercialisation, si les intéressés y consentent. Ce n'est pas seulement dans les secteurs d'infrastructure (transports et production d'énergie, par exemple) que doivent s'établir les entreprises nationales, mais aussi dans certaines industries-clés (bâtiment et travaux publics, hôtellerie, production de graines de semence et similaires). Pour certaines exploitations économiquement importantes, on s'oriente vers des formes de propriété mixte, publique et privée. On en trouve des exemples dans le secteur des banques où des banques anglaises de premier plan et les principales banques d'affaires ont été en partie nationalisées.

5.1.1.2. Contrôle gouvernemental

Les possibilités de contrôle du gouvernement vont d'une surveillance assez lâche, par branches, grâce à différentes formes d'imposition, à la nationalisation partielle ou totale de certaines entreprises ou branches. On s'efforce d'appliquer ici le principe de la proportionnalité des moyens et de la limitation du contrôle au strict minimum efficace. La pratique paraît confirmer en général, que ce principe est réellement appliqué.

5.1.1.3. Dispersion de la propriété

Le slogan de "kenyanisation" recouvre la suppression des différences brutales de niveau de propriété et de revenu, héritées de l'époque coloniale - lorsque le commerce était presque exclusivement contrôlé par des Asiatiques, l'industrie et les grandes plantations par des Européens. Jusqu'ici, ce principe a été réalisé au maximum dans le domaine commercial grâce au "Trade Licensing Act" de 1968.

L'Etat retirera la licence à plus de 1.000 commerçants étrangers, sans gêner apparemment l'approvisionnement de la population. Toute une série de marchandises ne peut, en outre, être vendue que par des nationaux. Le rachat des grandes plantations européennes est également assez avancé. Ce n'est que tout récemment qu'a été conclu, entre le gouvernement kenyan et la Grande-Bretagne, un nouvel accord de rachat des terres. Dans les services publics, l'africanisation est très nette.

Selon les principes gouvernementaux, une politique des revenus orientée doit permettre d'empêcher, à l'aide de mesures fiscales, une trop grande différenciation des revenus. Le système fiscal prévoit la progressivité des droits successoraux et de l'impôt sur le revenu, ainsi que des taxes élevées sur les articles de luxe. On cherche toutefois à éviter les impôts prohibitifs ou même "à caractère confiscatoire", pour assurer aux entrepreneurs de "justes" profits qui leur permettent de réinvestir. Dans le passé, on s'en est généralement tenu à ces principes. En pratique, la croissance économique a souvent priorité sur la redistribution des revenus.

Les critiques formulées par l'opposition, orientée plus "à gauche", à l'encontre de la conception gouvernementale de la politique de développement portent notamment sur ce point.

En ce qui concerne les activités de l'Etat dans le domaine économique, la situation se présente actuellement comme suit, dans les différents secteurs :

Dans le secteur agricole, les participations directes de l'Etat se limitent à quelques rares grandes fermes nationales. Une caractéristique structurelle essentielle de l'agriculture kenyane est la juxtaposition de grandes fermes d'origine européenne d'une part et de petites exploitations paysannes relativement différenciées d'autre part.

Jusqu'à fin 1970, les attributions de terres aux paysans africains (par le "Million Acres Scheme", entre autres) ont installé plus de 34.000 familles dans 135 "Settlement Schemes" (de 11 à 15 ha chacun, en moyenne) sur environ 500.000 ha de terres autrefois affermées à des Européens. 400.000 autres hectares passèrent, en outre, sans réduction de la taille des exploitations, entre les mains de gros propriétaires africains, de sorte que la superficie exploitée par des Européens - et surtout en plantations et fermes d'élevage - est tombée de 3,1 à 2,2 millions d'hectares.

Les richesses minérales relèvent en principe de l'Etat ; parmi les détenteurs privés de concessions d'exploitation, la part des sociétés étrangères est très forte. Dans l'industrie, capitaux privés et initiative privée jouent un rôle décisif. Au cours des dernières années, le commerce s'est structurellement transformé dans la mesure où la prédominance traditionnelle des commerçants indiens a été brisée par un dirigisme massif et où la kenyanisation s'y est très largement développée. L'Etat ne possède, pour sa part, qu'une participation directe encore modeste, mais croissante dans ce secteur (entre autres, dans le monopole des denrées alimentaires de base accordé à la National Trading Corporation). L'influence de l'Etat est, par contre, beaucoup plus forte dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et elle est presque exclusive dans le secteur de l'énergie. Il existe également un monopole d'Etat dans les transports, tant ferroviaires qu'aériens ou maritimes ; dans les transports routiers, l'Etat se pose en concurrent du secteur privé. Banques et assurances, ainsi que le tourisme sont encore largement en économie privée

5.1.2. Organisation du secteur public directement productif

Abstraction faite de quelques secteurs, les organismes para-étatiques ne jouent qu'un rôle secondaire au sein de l'économie du Kenya qui est, comme on vient de le voir, à forte structure privée. La tendance se fait néanmoins jour d'aménager les positions de l'Etat dans les industries-clés. Les principales entreprises para-étatiques sont énumérées

ci-après :

- Agriculture :

Agricultural Development Corporation
Kenya National Properties Company (KNPC)
Agricultural Finance Corporation
Coffee Marketing Board
Tea Board of Kenya
Pyrethrum Marketing Board
Cotton Lint and Seed Marketing Board
Sugar Marketing Board

- Industrie, commerce, énergie :

Industrial and Commercial Development Corporation (ICDC)
Development Finance Company of Kenya
Kenya National Trading Corporation (KNTC)
Kenya Film Corporation
East African Power and Lighting Corporation (EAP & L)
Kenya Power Company (KPC)
Tana River Development Corporation
Raffinerie de Mombasa (participation à 50 %)

- Bâtiment et travaux publics :

National Construction Corporation
National Housing Corporation

- Banques et assurances :

National Bank of Kenya Limited
Kenya Commercial Bank
Kenya Post Office Savings Bank
National Social Security Fund

- Transports et tourisme :

East African Railways Corporation)	
East African Harbour Corporation)	Communauté
East African Shipping Line)	est-africaine
East African Airways Corporation)	
Kenya National Transport Corporation (KENATCO)		
Kenya Tourist Development Corporation (KTDC)		

L'activité la plus développée est celle des "Statutory Boards" (1) à côté du secteur financier et du domaine énergétique. Les sociétés para-étatiques sont en outre assez fortement engagées dans le domaine de la construction de logements modernes où leur participation atteignait 58 % en 1970. Dans le domaine industriel, leur rôle reste, par contre, plutôt modeste. C'est ainsi que les deux principales sociétés d'Etat - l'Industrial and Commercial Development Corporation (ICDC) et la Development Finance Company of Kenya Ltd. (DFCK) - n'ont contribué, durant la précédente décennie, que pour 6 à 7 % des investissements de l'industrie. On doit néanmoins s'attendre, à l'avenir, à des participations plus importantes de ce côté-là. L'Etat souhaiterait, en particulier, exercer une influence accrue sur la planification industrielle et la réalisation des projets, mieux tenir compte des aspects économiques globaux à l'occasion de nouveaux projets, exécuter ses propres études de factibilité et coopérer, surtout dans le cadre de "joint ventures", avec des investisseurs privés. La création d'"Industrial Estates" - bâtiments industriels financés par l'Etat et loués par lui à des conditions intéressantes - à Nairobi et, plus tard, à Mombasa, Nakuru, Kisumu et Eldoret, doit en outre faciliter la naissance d'entreprises africaines d'importance moyenne. L'objectif visé est alors un degré d'industrialisation plus élevé que l'on croit pouvoir atteindre en épuisant les dernières possibilités de substitution à l'importation et en développant la transformation des produits locaux. La société para-étatique Kenya Tourist Development Corporation (KTDC) désire également élargir sa participation dans l'industrie touristique, qui devrait atteindre aujourd'hui environ 5 %.

(1) Sans la communauté est-africaine

5.2. Organisation de la politique économique et de la planification

5.2.1. Degré de décentralisation de la politique économique

Loin d'être infructueuse, la politique économique poursuivie jusqu'ici souffrait cependant de quelques erreurs, qui ont été franchement reconnues dans le nouveau plan de développement. Il s'agit ici, en particulier, des insuffisances de la préparation, de l'organisation et de la coopération relatives aux différents projets, ainsi que du manque de qualification et du peu de disposition des fonctionnaires à accepter ces plans comme des normes à respecter. L'on s'efforce désormais de remédier à ces inconvénients grâce à une organisation plus rigoureuse et plus efficace, à une meilleure formation des cadres et à des communications plus intenses.

Le mécontentement soulevé par le travail souvent peu efficace et la mauvaise administration financière des autorités locales trouva son expression dans le fait que toutes compétences dans les domaines de l'enseignement primaire, du service de santé local, des travaux routiers locaux et de l'alimentation en eau leur ont été provisoirement retirées et transmises aux ministères centraux compétents. Il ne leur est plus resté que des tâches purement administratives et la responsabilité des installations locales d'approvisionnement et des routes secondaires.

Cette réduction radicale, et désormais difficile à annuler, des tâches incombant aux autorités locales (1) est, à bien des points de vue, inquiétante pour l'avenir d'une planification régionale donnant priorité aux zones rurales.

(1) 7 Municipalities, 33 County Councils, 18 Urban Councils et 54 Area Councils

5.2.2. Système de planification

Les objectifs de développement formulés par le gouvernement kényan après l'indépendance, ont trouvé leur première expression concrète dans le plan de développement relatif à la période 1964-1970 (le "Plan rouge"). Ce document, établi assez précipitamment, a été remplacé dès 1966 par une version révisée, plus approfondie (le "Plan vert"), qui précise en détail les objectifs de développement mis au point. Le plan relatif à la période 1970-1974 lui a fait suite en 1969.

Jusqu'en 1970 existait un ministère du plan. Celui-ci a été regroupé, aux fins d'une meilleure coordination, avec le ministère des finances pour constituer un superministère appelé "Ministry of Finance and Economic Planning". Le service de planification du ministère se divise en quatre départements : Planification, Administration, Exécution du plan et Statistique. Chacun de ces départements est subdivisé par compétences régionales et sectorielles, chaque service provincial de planification ayant à sa tête un responsable qui lui est propre.

L'organe de décision suprême est le "Development Committee" du Cabinet, qui est composé de dix membres. De la même manière, a été constitué dans chaque province une commission du développement ("Provincial Development Committee") auquel appartiennent les fonctionnaires dirigeants des différents services administratifs, généralement classés par secteurs (par exemple : agriculture, services vétérinaires, enseignement, etc.). Un "Provincial Development Advisory Committee" exerce en outre des fonctions consultatives avec droit d'initiative. En sus des membres du "Provincial Development Committee", siègent dans ce dernier organisme tous les parlementaires de la province ainsi que deux "personnalités dirigeantes" nommées par le Commissaire provincial. A l'échelle du district, les instances responsables de la planification sont articulées de façon similaire. Pour Nairobi et Mombasa, on a constitué une commission de développement spéciale.

La planification régionale (physical planning), que l'on a intensifiée ces derniers temps, offre des incitations supplémentaires : on tente en effet, grâce à elle, de créer un cadre national et régional pour le choix de l'implantation des investissements à entreprendre et de faciliter la planification des villes, grandes et petites. Le responsable en est le "Town Planning Department" du "Ministry of Lands and Settlements" en liaison avec le "Ministry of Finance and Economic Planning". La stratégie du développement des villes et zones rurales du Kenya est mise au point d'après le plan, qui recèle, entre autres choses, une riche collection de données de base et la projection régionalisée des facteurs dynamiques.

Le Kenya dispose, dans l'ensemble, d'un instrument de planification relativement bien mis au point. Les limites de la planification gouvernementale apparaissent cependant quand l'on considère que 30 % seulement de l'ensemble des investissements sont effectués par les pouvoirs publics et que les milieux extra-gouvernementaux ne participent pas à l'élaboration des plans.

5.3. Analyse du plan de développement

5.3.1. Objectifs globaux et sectoriels

Les objectifs socio-économiques suivants sont, en principe, au premier plan de la planification du développement au Kenya :

- augmentation du revenu par habitant ;
- accentuation de la kenyanisation ;
- résorption des disparités dans la répartition personnelle et régionale des revenus ;
- multiplication des emplois ;
- développement et amélioration de l'enseignement ;
- amélioration des services de santé et d'assistance sociale.

Dans le nouveau plan de développement, l'objectif de croissance est placé en tête de liste. On consacre cependant une attention accrue aux objectifs sociaux et, particulièrement, à l'accentuation du développement rural.

Le tableau ci-après donne les objectifs de croissance globaux et sectoriels réels, ainsi que les taux de croissance à prix constants de 1967 réalisés jusqu'ici. Comme le plan avait été établi dès 1967, il comprend des projections pour la période 1968-1974 auxquelles sont opposés les taux effectivement réalisés durant les années 1968-1969 et 1969-1970. Avec un taux d'accroissement annuel de 6,3 % dépassant de peu le taux de 6,2 % de l'ancien plan, le nouveau plan admet que le développement continuera au même rythme que par le passé.

Une première analyse tendancielle conduit au résultat suivant : les taux de croissance de 6,6 % et de 6,5 % obtenus jusqu'ici sont légèrement inférieurs au taux de 6,8 % prévu. La cause principale en est, en particulier, la faible croissance atteinte par le secteur des transports. La croissance du secteur agricole monétaire est également restée, en 1969-1970, loin au-dessous des prévisions du plan. Les objectifs du plan ont été en moyenne dépassés dans les secteurs des industries de transformation, du bâtiment et des travaux publics, eau et électricité, ainsi que dans les banques et les assurances. Les premiers résultats permettent de conclure que les objectifs du deuxième plan sont aussi réalistes que ceux du premier (voir tableau n° 23).

Le deuxième plan de développement (1970-1974) est en cours de révision, avec l'intention de donner une importance accrue aux secteurs de l'industrie manufacturière et du tourisme ainsi que de l'agriculture.

TAB. 23 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS EN %

	Prévu 1968/74	Réalisé	
		1968/69	1969/70
A. Secteur monétaire			
1. Entreprise et institutions sans but lucratif			
Agriculture	5,6	9,7	3,5
Sylviculture	8,0	3,2	8,2
Pêche	7,9	-7,2	6,3
Mines	6,9	-9,9	23,9
Industrie de transfor- mation	9,2	9,1	9,6
Bâtiment et travaux publics	9,7	29,3	5,8
Eau et électricité	8,2	7,9	10,1
Transports	9,8	1,1	7,8
Commerce	6,4	5,9	9,0
Banques et assurances	9,0	10,5	10,0
Logement	4,2	1,0	3,9
Autres prestations de service	8,8	6,1	9,9
Total	7,7	7,8	7,4
2. Budgets privés	6,6	-5,2	3,3
3. Gouvernement	8,2	7,8	6,1
Ensemble du secteur monétaire	7,8	7,6	7,2
B. Secteur de subsistance	3,6	3,7	4,5
C. Produit intérieur brut total au coût des facteurs	6,8	6,6	6,5

Sources : Plan de développement 1970-1974 et Economic Survey
1971

5.3.2. Priorités

Priorité absolue est accordée au développement global des zones rurales, non seulement en ce qui concerne la production agricole, mais aussi eu égard aux mesures en faveur de l'infrastructure, de l'amélioration de l'enseignement, de l'assistance sanitaire, etc.

La création de nouveaux emplois joue un rôle important, même pour l'industrialisation que l'on continuera à pousser. C'est ainsi que l'on prévoit, dans l'industrie, des allègements fiscaux pour l'utilisation de méthodes de travail nécessitant beaucoup de main-d'oeuvre.

Le tourisme constitue un autre centre de gravité du plan de développement. Dans le secteur des transports, sont en outre prévus un vaste programme de travaux routiers, conçu principalement en fonction des besoins de la population rurale, et le rapide aménagement des aéroports de Nairobi et de Mombasa.

Quant à l'enseignement, on accorde une attention toute spéciale aux écoles professionnelles et aux écoles techniques.

5.3.3. Aspects régionaux

S'opposer aux tendances de concentration observées dans les zones de Nairobi et de Mombasa, et valoriser, pour les contrebalancer, une série de centres régionaux, est un des objectifs déclarés de la politique gouvernementale. Dans le cadre de la planification régionale, 7 villes ont été destinées à devenir des "major growth centres" qui devront finalement disposer - favorisées en cela par des implantations industrielles - de tous les équipements urbains de distribution :

- Kisumu (Nyanza Province)
- Kagamega (Western Province)
- Nakuru et Eldoret (Rift Valley Province)
- Nyeri et Thika (Central Province)
- Embu (Eastern Province)

Pour empêcher que, dans les provinces aussi, n'apparaisse une concentration excessive, on envisage de décentraliser les prestations de service collectif en fonction de l'importance souhaitée des agglomérations :

- urban centres : centres administratifs des districts
- rural centres : services administratifs, sociaux et commerciaux pour une population rurale d'au moins 40.000 personnes
- market centres : services principaux (marché, poste, eau, banque) pour une population rurale d'environ 15.000 personnes
- local centres : services sociaux de toute première nécessité pour une population rurale d'environ 5.000 personnes en zones peu peuplées.

Des plans de développement régionaux plus complets ont été jusqu'ici présentés par les provinces suivantes : Nyanza, Rift Valley, Western Province, Central Province et Eastern Province.

VI. LA COMMUNAUTE D'AFRIQUE ORIENTALE

La Communauté est-africaine (East African Community) est formée de trois Etats : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, mais Zanzibar, qui s'est fédéré en 1964 au Tanganyika pour constituer la Tanzanie, n'appartient pas de facto à la Communauté.

La Communauté est-africaine regroupe actuellement 34 millions de personnes environ sur une superficie d'environ 1.750.000 km². La population de la Tanzanie est légèrement supérieure à 13 millions, celle du Kenya est de l'ordre de 11 millions, celle de l'Ouganda environ 10 millions d'habitants. Le revenu moyen par habitant des trois pays est d'environ 100 U.C. (celui du Kenya étant de près de 25 % supérieur à celui de la Tanzanie de 20 % inférieur à cette moyenne).

6.1. Histoire

En 1917, les administrations des douanes du Kenya et de l'Ouganda ont été regroupées et un tarif douanier commun a été institué. En 1922, le Tanganyika, devenu entretemps territoire sous mandat britannique, admit également ce tarif douanier commun. En 1927, on a supprimé toutes les barrières douanières entre les trois territoires. A partir de 1920, l'Afrique orientale eut une monnaie commune.

Au cours des décennies suivantes, on a mis sur pied différents services publics, administrés conjointement depuis lors. Ces services sont principalement les postes et télécommunications, les chemins de fer, l'administration des ports, la navigation aérienne, l'administration des douanes et celle des contributions, la recherche et l'enseignement universitaire. L'organisme qui

coiffait tous ces services était l'East African High Commission; depuis l'indépendance c'est l'East African Commission Services Organization (EACSO).

Ces trois territoires se sont, de la fin de la première guerre mondiale jusqu'à l'obtention de leur indépendance politique, soudés de plus en plus étroitement les uns aux autres, non seulement grâce aux services communs, mais aussi par suite de l'intensification du commerce interrégional. Ce commerce interrégional augmenta à une cadence accélérée, mais les exportations du Kenya dans les deux autres territoires augmentèrent sensiblement plus vite que les courants commerciaux en direction opposée. Rien ne fut néanmoins entrepris pour freiner cette tendance jusqu'à la fin des années 50.

Cette inégalité dans le développement commercial ne devint un problème de politique économique que lorsque fut accordé à la population africaine des trois territoires une certaine autonomie interne qui se traduisit par la nomination de ministres africains au Kenya (1954), en Ouganda (1955) et au Tanganyika (1957). Ces politiciens plaçaient au premier plan les intérêts de leurs pays respectifs et insistaient sur une plus juste répartition des courants commerciaux, des créations de nouvelles industries et des autorités administratives. Ces thèmes sont, depuis lors, à la base des discussions est-africaines.

En 1960, la commission Raisman a cherché à tenir compte des plaintes de l'Ouganda et du Tanganyika. Les recommandations formulées par cette commission n'ont pu néanmoins résoudre ces problèmes.

Un nouveau départ a été pris pour la solution de ces problèmes lorsque les trois Etats acquirent l'indépendance politique. En 1964, les ministres des trois Etats signèrent le "traité de Kampala pour la correction des déséquilibres commerciaux en Afrique Orientale".

Ce traité constitue le premier essai d'orientation régionale des investissements. Ses dispositions essentielles précisent que les sociétés existantes devraient effectuer leurs extensions de capacité de préférence en Ouganda et au Tanganyika et qu'un certain nombre de centres de production prévus devraient, d'un commun accord, être répartis sur les trois Etats. L'Ouganda et le Tanganyika devant en recevoir la majeure partie, enfin, les pays souffrant de déficits commerciaux pourraient instituer des restrictions quantitatives jusqu'à ce que soit atteint l'équilibre commercial.

Même cette tentative de conciliation n'aboutit pas au succès. Le traité ne fut jamais ratifié par le Kenya. Ouganda et Tanganyika ne s'en tinrent pas aux conditions fixées en instituant les restrictions quantitatives et l'accord sur la répartition d'une série d'industries entre les différents pays ne fut pas réalisé. Seule l'instruction suivant laquelle les entreprises (surtout kenyanes) existantes devaient ériger leurs nouvelles installations en Ouganda ou au Tanganyika fut partiellement suivie, certes avant tout en raison des menaces de restrictions quantitatives d'importation qui auraient conduit à la perte de ces marchés. Les entreprises avaient, de ce fait, un intérêt réel à investir en Ouganda et au Tanganyika.

En 1965, l'évolution conduisait dangereusement à la décomposition de cet espace économique unifié. Les trois Etats décidèrent en effet, dans l'intérêt d'une plus grande autonomie de leurs politiques de développement respectives, de créer chacun leur propre banque centrale et leur propre monnaie. Les restrictions au commerce interrégional furent renforcées notamment par la Tanzanie. Les trois chefs d'Etat décidèrent, dans ces conditions, d'effectuer une nouvelle tentative en vue de maintenir le marché commun et installèrent une commission d'études sous la direction du professeur danois Kjeld Philip. On put disposer de son rapport en mai 1966 : celui-ci conduisit à la signature, en juin 1967, du traité de coopération en Afrique Orientale.

6.2. Institutions

Le traité institue la Communauté Economique Est-africaine dont le siège administratif se trouve à Arusha, localité tanzanienne relativement centrale par rapport à l'ensemble du territoire de la Communauté. L'instance suprême en est l'East African Authority, constituée par les trois chefs d'Etat. L'administration courante est confiée à trois ministres des affaires d'Afrique Orientale qui, tout comme leurs représentants, ont leur siège à Arusha et assurent en même temps la liaison avec les ministères techniques des trois pays. Ces ministres sont des fonctionnaires de la Communauté et non des membres des Gouvernements nationaux.

L'autorité administrative de la Communauté est structurée en cinq conseils (Councils), respectivement responsables des affaires du marché commun, des problèmes de transport, de la politique économique et de la planification, des finances ainsi que de la recherche et des affaires sociales.

Il a été tenu compte du désir de l'Ouganda et de la Tanzanie de voir les administrations supra-nationales plus équitablement réparties : outre l'administration centrale de la Communauté à Arusha, la Tanzanie a recueilli l'administration des ports installée à Dar-es-Salaam, l'Ouganda, l'administration des postes et télécommunications installée à Kampala, tandis que l'administration des chemins de fer et les East African Airways restaient au Kenya. En outre, la Banque de Développement Est-Africaine, prévue par le Traité de 1967 et créée en juillet 1968, a son siège à Kampala. Son capital initial s'élevait à 56 millions d'U.C. La Banque de Développement Est-Africaine a, depuis sa fondation, distribué sous forme de crédits, pour l'exécution de 21 projets, 15,4 millions d'U.C. 8 de ces projets sont situés en Ouganda, 7 en Tanzanie et 6 au Kenya. Une bonne partie de ces crédits est attribuée à des projets industriels et de transformation des produits agricoles.

6.3. Mécanismes

Le traité définit un tarif douanier extérieur commun. Sur le commerce entre les trois Etats ne peut être prélevé, en dehors de la taxe de transfert (voir ci-dessous), aucun droit de douane. Les restrictions quantitatives, comme celles qui avaient été introduites dans le traité de Kampala de 1964, ne sont, en principe, pas autorisées. Des dérogations sont néanmoins prévues pour certains produits agricoles. On s'efforce, en outre, d'harmoniser les taxes de consommation et les privilèges accordés aux investisseurs étrangers.

L'introduction de la taxe dite de transfert doit permettre de ramener les courants commerciaux entre les Etats de la Communauté à un certain équilibre et, conjointement, d'accélérer les progrès de leur industrialisation.

Les Etats de la Communauté Est-Africaine qui présentent un déficit dans leur commerce interrégional de produits industriels (dont relèvent également les produits de transformation d'origine agricole), sont en droit de prélever une taxe de transfert vis-à-vis du pays excédentaire, mais seulement sur un volume de marchandises correspondant au déficit. Cette taxe de transfert ne peut toutefois être prélevée que si les marchandises d'importation frappées de droits sont fabriquées dans le pays déficitaire lui-même où elles doivent ou bien couvrir 15 % des besoins locaux ou, si ce n'est pas le cas, atteindre une valeur minimum annuelle de 2 millions de shillings (280.000 U.C.); l'application de la taxe de transfert est, en outre, également autorisée, quand les produits considérés doivent commencer, dans un délai maximum de trois mois, à être fabriqués dans le pays considéré. La taxe de transfert ne doit pas être supérieure à 50 % du droit de douane extérieur commun applicable à ce produit. Aucune taxe de transfert ne peut toutefois être prélevée plus de huit ans consécutifs. Tout le système des taxes de transfert doit disparaître après 15 ans, soit fin 1982.

Ce mécanisme fonctionne au bénéfice exclusif de la Tanzanie et de l'Ouganda, car le Kenya présente un net excédent dans le commerce interrégional de produits industriels. La taxe de transfert permet aux deux pays moins développés de mettre sur pied, à l'abri d'une protection douanière temporaire, leurs propres industries dans les branches qui satisfont aux conditions préalables fixées par le traité. Par rapport aux restrictions quantitatives appliquées postérieurement à 1964, ce système a l'avantage de limiter cette protection, ce qui permet d'éviter la création d'industries trop peu rentables.

Cette tendance à l'équilibre des courants commerciaux et du potentiel, à laquelle on aspire, doit être encouragée par les investissements effectués par la banque est-africaine. Les statuts de la banque prévoient que, par périodes de cinq ans, 38,75 % des investissements doivent être effectués en Ouganda, 38,75 % en Tanzanie et seulement 22,5 % au Kenya. Ces mesures doivent avoir pour effet d'accélérer dans les 15 années qui viennent, le développement industriel de l'Ouganda et surtout de la Tanzanie par rapport à celui du Kenya de façon à équilibrer les courants commerciaux entre ces pays et rétablir un véritable marché commun sans barrières ni préférences au bénéfice des différents Etats membres.

Le problème le plus délicat était et reste celui du choix de l'implantation d'industries supra-nationales pour l'approvisionnement de l'espace économique est-africain tout entier. Le traité ne prend pas clairement position sur cette question, de sorte que s'élèvent des voix de plus en plus nombreuses pour demander, face à la concurrence des trois nations pour les projets industriels un avenant aux dispositions actuelles du traité, faute de quoi les conséquences en seraient, à longue échéance, soit d'importants retards dans la réalisation des projets industriels à venir, soit la multiplication, économiquement injustifiable, de projets.

6.4. Bilan et perspectives

Les tensions qui remettent périodiquement en question la Communauté Est-Africaine doivent être imputées

- au renforcement spontané et cumulatif du déséquilibre existant dans le niveau et le rythme du développement économique des partenaires;
- aux options politiques divergentes des pays membres.

Au milieu des années 50, la prédominance économique du Kenya était déjà établie. C'est une conséquence de la préférence donnée à ce pays par la population des colons britanniques. Leur présence et leur pouvoir d'achat élevé explique à la fois la priorité donnée par l'administration coloniale à l'équipement du Kenya sur celui des territoires voisins, et la concentration à Nairobi des industries et services tournés vers le marché intérieur.

Toutefois, si le Kenya est le premier intéressé au maintien du marché commun de l'Afrique Orientale, ses gouvernements ont compris qu'il n'est possible de sauver le marché commun qu'en tenant compte des aspirations et des exigences des partenaires le moins favorisés. Cela signifie que, durant une certaine période transitoire, il convient de sacrifier un bon nombre d'avantages offerts par un marché plus vaste pour donner l'occasion à l'Ouganda et à la Tanzanie d'égaliser leur niveau de développement économique avec celui du Kenya. Autrement dit, le libre échange est limité dans un certain sens et les nombreuses industries qui pourraient approvisionner toute l'Afrique Orientale à partir du Kenya devront également être implantées dans les deux autres pays, si la consommation le justifie.

Cette politique se justifie si on estime que la seule alternative serait la désintégration totale du marché commun - sans le moindre espoir d'une intensification ultérieure de la coopération. La solution actuelle comporte néanmoins de gros risques.

Par suite de la duplication de nombreuses industries qui n'atteindront pas dans les trois pays la même efficacité, il existera dans 15 ans, dans chaque pays, des groupements d'intérêts qui s'opposeront à la suppression de la taxe de transfert. Les intérêts protectionnistes seront alors plus forts qu'aujourd'hui et - au moins en Tanzanie - étroitement liés à l'appareil étatique.

D'autre part, il n'est pas exclu que les forces de croissance autonomes d'un Kenya déjà plus développé s'avèrent, à longue échéance, si fortes qu'une fois surmontée la période actuelle de surcapacités partielles, la distance relative et absolue qui le sépare de ses deux autres partenaires continue à subsister.

Les résultats obtenus jusqu'ici indiquent que les tendances esquissées se dessinent réellement. La balance commerciale déficitaire de la Tanzanie avec ses voisins n'a pas diminué depuis 1967. Le nouveau système a beaucoup moins gêné les exportations kenyanes que les contingentements jusqu'alors en vigueur. La taxe de transfert ne frappe que 20 % des produits industriels exportés par le Kenya dans les Etats voisins. Les exportations industrielles du Kenya ont, dans l'ensemble, augmenté depuis la mise en application des taxes de transfert.

VII. SYNTHESE7.1. Perspectives de croissance à moyen terme7.1.1. Bonnes perspectives de croissance économique d'ensemble

Une caractéristique de l'économie kenyane est son taux de croissance réelle élevé, de 6 à 7 % par an. Tous les symptômes indiquent que ces taux, atteints dans le passé, resteront accessibles au cours des années à venir. Le fort afflux de capitaux privés étrangers joue un rôle décisif dans cette croissance rapide. Le fait que cette croissance ait pu être réalisée sans que se soit fait jour la moindre tendance inflationniste, vaut d'être signalé comme une constatation particulièrement positive. Cela tient, d'une part, à ce que les crédits contractés auprès de la banque centrale restèrent limités et, d'autre part, au fait que les investissements privés furent en majeure partie concentrés sur des projets rapidement rentables, de sorte qu'aux investissements initiaux fit bientôt suite la première offre des articles correspondants. Cette vue d'ensemble se nuance cependant, dès qu'on aborde les évolutions sectorielles.

7.1.2. Stagnation de la production agricole

En dépit de la faible proportion des terres cultivables (17 % de la superficie totale), le Kenya compte parmi les plus importants exportateurs de produits agricoles, et ce, non seulement pour les cultures de rente classiques comme le café et le thé, mais aussi pour les denrées alimentaires de base comme le blé, le maïs et les produits de l'élevage bovin. Tandis que les perspectives d'avenir des cultures de rente sont peu spectaculaires, il est à craindre que, pour les denrées alimentaires de base, le Kenya, de pays exportateur, ne devienne pays importateur.

La cause de cette situation réside en partie dans le fait que les anciens complexes fermiers européens ont été - ce qui était politiquement inéluctable - morcelés en de multiples petites exploitations africaines. De ce fait, les excédents de production des grandes fermes sont le plus souvent en très net recul. A ceci s'ajoute le fort accroissement de la population qui contribue à l'augmentation de la consommation locale de produits exportables.

L'agriculture kenyane présente l'avantage d'avoir déjà atteint un degré de diversification important et de pouvoir l'intensifier encore, spécialement dans le domaine des cultures fruitières et maraîchères, ainsi que de l'agriculture irriguée. Selon toute vraisemblance, de nouveaux succès dans ces domaines ne suffiront cependant pas à compenser la menace d'une réduction du surplus commercialisable des denrées alimentaires de base.

Le potentiel de production animale du pays, le territoire national consistant en majeure partie en pâturages semi-arides, est par contre énorme et est encore loin d'être épuisé. Le gouvernement a certes reconnu les possibilités qui s'offrent ici, mais ne les a pas encore exploitées à fond.

Les programmes de développement rural dont il est souvent fait mention à l'heure actuelle en sont encore présentement au stade de "pilot schemes" et, même appliqués plus tard sur de vastes superficies, auront moins pour effet d'augmenter la production que de stabiliser la population rurale.

Dans l'ensemble, on peut donc retenir que la croissance future de l'agriculture kenyane devrait être essentiellement déterminée par l'évolution de la demande sur le marché mondial en ce qui concerne les cultures d'exportation et qu'il serait, par

ailleurs, souhaitable que le Kenya réussisse encore à l'avenir à couvrir dans une large mesure par lui-même ses propres besoins en produits alimentaires de base.

7.1.3. Dynamisme de la croissance industrielle

L'industrie compte parmi les secteurs économiques les plus dynamiques du Kenya. Des taux annuels de croissance réelle de 9 à 10 % y sont atteints sans difficulté et pourraient même être légèrement dépassés à l'avenir. La relative stabilité politique, les possibilités d'exportations et les rentrées de capitaux sont autant de facteurs qui contribuent à cette croissance.

Il faut, d'autre part, souligner l'action du gouvernement qui, à travers les Industrial Estates, essaie de promouvoir les petites et moyennes entreprises africaines.

7.1.4. Perspectives favorables pour le tourisme

Les perspectives du secteur touristique au Kenya sont aussi bonnes que celles qui existent dans le secteur industriel. Les effectifs de visiteurs (339.000 en 1970) dépassent de plusieurs fois le niveau atteint en Ouganda ou en Tanzanie. Même si cet écart devait diminuer à l'avenir, on peut s'attendre à un nombre toujours plus grand de visiteurs, de sorte que l'on compte déjà sur 500.000 touristes d'ici 1974. Le développement du tourisme est un facteur important de la croissance économique au Kenya. Son incidence sur la situation de l'emploi, la répartition des revenus et la balance des paiements, contre-balance dans une certaine mesure les développements défavorables observés dans ces domaines. On ne saurait cependant méconnaître, en même temps, que le tourisme posera de nouvelles et lourdes exigences à l'infrastructure du pays.

7.1.5. Déséquilibre social menaçant par suite d'un chômage massif

Il semble que le gouvernement kenyan ait, jusqu'ici, choisi de donner la priorité aux objectifs de croissance économique plutôt qu'aux actions visant à résoudre les problèmes de l'emploi. La politique de planning familial, qui n'a pas trouvé jusqu'ici le cadre matériel nécessaire à une application efficace, ne pourra contribuer qu'à long terme à tout recul sensible de la natalité. C'est dans l'agriculture irriguée et dans un programme intégré de développement rural qu'il y aurait un moyen d'atténuer le problème du chômage. Ces mesures, toutefois, n'auront qu'un effet marginal étant donné l'ampleur du problème. Les troubles sociaux que pourrait engendrer une telle situation seraient extrêmement préjudiciables au développement économique du pays.

Le gouvernement kenyan semble d'ailleurs préoccupé de réorienter sa politique. Il a récemment demandé au BIT de faire entreprendre un réexamen des programmes kenyans dans une perspective de maximisation prioritaire des possibilités d'emploi.

Pour l'instant, l'ampleur du sous-emploi explique le déséquilibre profond existant dans la répartition régionale et personnelle des revenus. Le système économique libéral et l'absence d'interventions régulatrices de l'Etat dans le processus de croissance ont conduit ici à des inégalités plus sensibles que dans la plupart des autres Etats africains.

7.1.6. Dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers

Si l'on considère enfin l'évolution que prendra vraisemblablement la balance des paiements kenyane, on peut penser que le déficit chronique croissant de la balance commerciale ne pourra pas

être compensé par l'excédent de la balance des prestations de service (tourisme et transports). Jusqu'ici ce déficit a été contrebalancé par l'importation de capitaux publics et privés. Cela a été possible, entre autres, grâce à la stabilité politique intérieure qui règne au Kenya depuis une dizaine d'années. Si cette situation venait à se modifier, la croissance économique du Kenya se heurterait très vite aux contraintes imposées par le respect des équilibres extérieurs.

7.2. Conclusion

Le Kenya est actuellement le pays le plus fortement industrialisé d'Afrique Orientale. Des conditions de départ relativement bonnes héritées de l'époque coloniale, un réseau de communications développé, une situation politique stable et une agriculture nettement diversifiée, ont fourni les conditions préalables à ce développement industriel. Le long de l'axe de développement Mombasa-Nairobi-Lac Victoria, se trouve la zone industrielle centrale qui devrait devenir l'une des principales implantations économiques à spécialisations multiples d'Afrique. En dehors de son rôle de source de devises, il incombera également au tourisme en développement d'améliorer l'infrastructure de régions jusqu'ici sous-développées et d'égaliser, dans une certaine mesure, les inégalités régionales des revenus.

Grâce à sa forte position au sein de la communauté est-africaine, à la grande diversification géographique de ses relations commerciales et à sa situation géographique favorable par rapport à l'Asie, le Kenya dispose d'une position de départ extraordinairement avantageuse pour son commerce extérieur.

Quant à la situation intérieure, il semble que la poussée démographique, la pénurie de terres, le chômage et les disparités régionales sont autant de facteurs de conflits sociaux que la politique gouvernementale actuelle a, jusqu'ici, pu contenir sans pour autant les faire disparaître.